

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53 ème ANNÉE - NUMÉRO 731

06 AOUT 1999 - 150 Francs CFA

UN PACTE D'INTÉGRITÉ POUR LE BÉNIN : POURVU QU'ON NE PRÊCHE PAS DANS LE DÉSERT

Désormais, il existe au Bénin un «Code d'éthique et de moralisation des marchés publics». Se dotant d'un tel code, l'État veut s'attaquer à l'un des plus juteux foyers de la corruption, de la concussion, bref de toutes sortes de malversations économiques. Loin d'être un rêve, c'est bien une réalité dans le concert des moyens que l'on tente, vaillamment, de mettre en branle pour moraliser la vie publique au Bénin.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la cérémonie de vulgarisation du pacte d'in-

tégrité dénommé «code d'éthique et de moralisation des marchés publics». Présidée en personne par le chef de l'État, le général Mathieu Kérékou, cette cérémonie a eu lieu le 26 juillet dernier.

QUEL CONTENU ?

À la cérémonie de vulgarisation, le Chef de l'État a notamment déclaré «Créé par décret n°99-311 du 22 juin 1999, le code d'éthique et de moralisation des marchés

(Lire la suite à la page 2)

LE BIEN DE L'HOMME EXIGE LE RESPECT DES LOIS DE LA NATURE ET DE LA VALEUR DE LA VIE

... Si nous parlons de la responsabilité à l'égard de Dieu, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas ici de ce que, dans le langage d'aujourd'hui, l'on a l'habitude d'appeler écologie. Il ne suffit pas de rechercher la cause de la destruction du monde uniquement dans l'industrialisation excessive, dans l'application inconsidérée dans l'industrie et dans l'agriculture de conquêtes scientifiques et technologiques, ou dans la recherche désespérée de la richesse sans tenir compte des effets futurs de telles actions. Bien que l'on ne puisse pas nier le fait que de telles actions apportent de tels maux, il est facile d'observer que leur source se trouve plus en profondeur, dans l'attitude même de l'homme. Il semble que ce qui est le plus dangereux pour la création et pour l'homme soit le manque de respect pour les lois de la nature et la disparition du sens de la valeur de la vie.

La loi inscrite par Dieu dans la nature et qui peut être lue à travers la raison, conduit au respect du dessein du Créateur — d'un dessein qui vise au bien de l'homme —. Cette loi établit un certain ordre intérieur que l'homme trouve et qu'il devrait conserver. Toute activité qui s'oppose à cet ordre frappe inévitablement l'homme lui-même.

C'est ce qui a lieu lorsque disparaît le sens de la valeur de la vie en tant que telle, et en particulier de la vie humaine. Comment est-il possible de défendre de façon efficace la nature si l'on justifie les initiatives qui frappent le cœur même de la création qu'est l'existence de l'homme? Est-il possible de s'opposer à la destruction du monde, si au nom du bien-être et de la commodité, l'on ad-

met l'extermination d'enfants à naître, la mort provoquée des personnes âgées et des malades et que, au nom du progrès, l'on conduit des interventions et des manipulations inadmissibles dès le début de la vie humaine? Lorsque le bien de la science ou les intérêts économiques prévalent sur le bien de la personne, et même de sociétés entières, les destructions provoquées dans l'environnement sont le signe d'un authentique mépris de l'homme. Il faut que tous ceux qui ont à cœur le bien de l'homme dans ce monde apportent un témoignage constant que «la norme fondamentale que doit respecter un juste progrès économique, industriel et scientifique, c'est le respect de la vie et, en premier lieu, de la dignité de la personne humaine». (Message pour la XXIX^e Journée mondiale de la Paix, 01.01.1990) (...)

Zamosc, place Wyszyński, Pologne
Jean-Paul II
Homélie prononcée à l'occasion de la célébration de la parole.

A L'ÉCOUTE DU PAPE



FEED-BACK SUR LES CAMPAGNES ÉLECTORALES AU BÉNIN :

QUELLES LEÇONS POUR L'AVENIR ?

Si Confucius (551-479 avant Jésus-Christ), philosophe chinois, avait pour préoccupation majeure de faire régner l'ordre dans l'État en formant les hommes à vivre en conformité avec la vertu, Socrate (470-399 avant Jésus-Christ), philosophe grec, trouve, de son côté, les civilisations dans la connaissance de soi : «Connais-toi, toi-même». En réalité, cette maxime est une invitation à la conquête de ce qu'il y a d'essentiellement vrai en l'homme, le modèle de perfection qu'il porte en lui et vers lequel il est constamment appelé à tendre tant dans sa pensée que dans sa conduite. Étant un être social,

l'homme est appelé à se connaître et à avoir certains comportements louables dans l'accomplissement de ses devoirs de citoyen.

Après les turbulences et les soubresauts occasionnés par la révolution, nous montions à l'assaut des injustices et des spoliations, causes premières de nos misères. Février 1990: Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation. Jeune et enthousiaste, la démocratie béninoise ignorait les égoïsmes des uns, les ambitions des autres, les ruses de certains.

(Lire la suite à la page 6)

COTONOU : QUINZE JEUNES ADMIS À LA PRISE DE SOUTANE

(Lire nos informations à la page 8)

1er AOÛT 1999 : MESSAGE D'AUTOSATISFACTION DU PRÉSIDENT KÉRÉKOU

Dimanche 1er août 1999, la République du Bénin a fêté le 39^{ème} anniversaire de son accession à la souveraineté nationale et internationale. À la veille, le chef de l'État, le Général Mathieu Kérékou a sacrifié à la tradition en adressant un message à la nation.

La rédaction de la «Croix du Bénin» en fait de larges extraits à ses lectrices et lecteurs.

« (...) En tous cas, si aujourd'hui notre pays, le Bénin jouit en Afrique et dans le monde du capital précieux d'estime, de considération et de respect, tout le peuple béninois doit savoir que:

« — le mérite en revient d'abord à chacun d'entre vous, Béninoises et Béninois, qui constituez le Bénin réel, vous qui ne parlez ni à la radio, ni à la télévision, vous que personne ne voit, ni n'entend sur les antennes, mais qui, dans l'anonymat

du travail quotidien bien fait, au champ, à l'usine, à l'atelier, au chantier, au marché, au bureau, créez au prix de vos sueurs, de votre courage et de vos sacrifices, la richesse nationale grâce à laquelle le gouvernement s'applique à faire fonctionner l'appareil d'État, et à réaliser les objectifs multi-sectoriels de son Programme d'action de développement ;

« — le mérite en revient aussi à toutes les Institutions de la République qui, en dépit des difficultés découlant de l'insuffisance des moyens de fonctionnement et de la fragilité de notre expérience démocratique nouvelle, déploient de louables efforts pour édifier, chacune dans son domaine de compétence constitutionnel, les bases de l'État de droit ;

« — le mérite en revient enfin, à nos divers partis politiques, associations de développement des collectivités locales,

(Lire la suite à la page 7)

ÉDUCATION

UN PACTE D'INTÉGRITÉ POUR LE BÉNIN :
POURVU QU'ON NE PRÊCHE PAS DANS LE DÉSERT

(Suite de la première page)

publiques fait partie des textes d'application de l'ordonnance n° 96-04 du 31 janvier 1996 portant code des marchés publics en République du Bénin.

«Ce code dont le contenu est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en République du Bénin vise à sauvegarder la transparence, la régularité et la probité dans la passation des marchés publics en «obtenant des parties impliquées dans les marchés publics de travaux et de fournitures des biens et services, en partenariat avec la société civile, une renonciation active à toutes les pratiques liées à la corruption, sous peine de sanctions administratives et contractuelles appropriées».

«Toute renonciation aux pratiques liées à la corruption se présentera sous la forme d'un engagement pris par l'Etat d'une part, et d'autre part par tout soumissionnaire à un marché public.

«L'engagement de l'Etat garantira l'intégrité des fonctionnaires ainsi que l'application de sanctions sévères à l'endroit de tout fonctionnaire indélicat convaincu de pratiques liées à la corruption en matière de marchés publics.

«Le contentieux des marchés publics sera renforcé et accéléré et toutes les décisions et sanctions administratives relatives à un marché public doivent être prises par la commission nationale des marchés publics.

«Toutes décisions de la Commission nationale des marchés publics relatives au contentieux des marchés publics et aux mécanismes de corruption pourront être déferées devant la Cour Suprême ou toute juridiction compétente statuant selon la procédure d'urgence.

«Tout manquement par le soumissionnaire sera sanctionné par la perte de la clause de sécurité entourant son contrat et son exclusion de toute future participation aux marchés, le tout sans préjudice des peines et réparations de droit commun prévues par les lois en vigueur.

«Les membres des associations de la société civile qui en ont les capacités techniques pourront être recrutés en qualité de consultants ou d'experts pour contribuer à plus de transparence dans les procédures de passation de marchés publics».

La mise en application sans faille de ce précieux instrument de lutte contre la corruption contribuera sûrement, selon le chef de l'Etat, à l'instauration d'un environnement moral favorable à l'éclosion de tous les secteurs productifs en vue de la jouissance des fruits d'un travail honnête et de sacrifices librement consentis. Cette initiative géniale du pacte d'intégrité devrait être le vade mecum de tout citoyen aspirant au développement du pays.

DES RESPONSABILITÉS
PARTAGÉES

S'il ne tenait qu'à des textes, décrets, ordonnances et autres actes écrits, le Bénin serait allé loin, très loin déjà sur la route de la moralisation de la vie publique, un des gages de son développement. Mais hélas ! Tout se passe comme si plus on en parle, plus le mal se développe. Tous les secteurs de la vie semblent même être gagnés par le virus de la corruption. Les détournements de fonds publics et la mauvaise

utilisation des biens publics vont bon train. Tenez ! Au grand dam de la population, la lutte oh ! combien courageuse déclenchée contre l'usage abusif des véhicules administratifs est loin de produire l'effet escompté. Des épreuves d'examen retrouvées dans les rues pour quelques billets de banque, en disent long. Et que dire de ces projets très mal gérés parfois avec la complicité des partenaires au développement qui font des conditions de décaissement de crédits des sources de corruption à haut niveau.

En réalité, ce n'est pas d'aujourd'hui que le mal de la corruption empêche le progrès et le développement, détruit la confiance que les peuples sont en droit d'avoir en leurs responsables et autres fonctionnaires. Ces peuples dont une partie cède malheureusement à la mystification et parfois, hélas, se fait complice, des voleurs qui crient «Oh voleurs !» par esprit de suivismes. Sinon, comment comprendre ces réactions à la limite désapprobatoires et antipatriotiques de certains Béninois et Béninoises à propos des résultats de la commission de vérification par la commission de recensement des malversations commises d'avril 1996 à avril 1999 ? Pourtant il s'agit là d'une action parfaitement conforme aux exigences de la transparence, de l'équité et de la bonne gouvernance, action qui ne peut inquiéter que ceux dont la conscience est troublée. Et comme le dit si bien le chef de l'Etat «le peuple béninois a besoin de savoir comment est géré et à qui profite le fruit de ses talents et de ses sacrifices». Nous devons être sérieux et serins pour ne pas donner dans le panneau de ceux qui aiment à la fois une chose et son contraire.

Une commission ad hoc, une cellule de moralisation sans moyens réels, déclarations tonitruantes, décrets, etc. ne constituent pas eux seuls de bons outils de la moralisation de la vie publique. Mais c'est aussi et surtout par la lutte ouverte et radicale contre les impostures des dirigeants que commencera la moralisation tant est que l'on vise l'efficacité, la réussite. Car complaisances et passivités devant les incuries et les gaspillages renforcent l'acharnement de certains à piller l'économie nationale. La moralisation demande un peu plus d'intelligence, de vigilance et de rigueur de la part du pouvoir public.

S'il est vrai que la route qui mène à l'éradication de la corruption, tout au moins, à sa réduction sensible est longue, il est aussi vrai que ce sont les fils et filles du Bénin qui doivent être les meilleurs et réels architectes de son développement. Ils ont alors l'obligation de se sentir engagés pour une action synergique dans le combat de moralisation. Et cela ne sera possible que si chacun joue consciencieusement sa partition. De ce point de vue, le code d'éthique semble ébaucher quelque chose. Pourvu qu'il ne soit pas rangé au placard comme «les plus jamais ça» de la fameuse conférence économique nationale de 1996.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quand est-ce qu'il verra jour, le code d'éthique et de moralisation des audits internes établis ici et là dans les ministères et autres sociétés d'Etat et projets ? Pour l'instant, la plupart d'entre eux ne découvrent que les failles que les responsables des ministères et autres sociétés d'Etat et projets veulent bien qu'ils découvrent ?

Alain Sessou

DÉCRET N° 99-311 DU 22 JUIN 1999

portant introduction d'un code d'éthique et de moralisation des marchés publics

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu l'ordonnance n° 96-04 du 31 janvier 1996 portant Code des marchés publics applicable en République du Bénin notamment ses articles 52, 65 et 70 ;

Vu la proclamation du 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la présidence de la République et des ministères ;

Vu le décret n° 93-43 du 11 mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, chef du gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 16 juin 1999 ;

DÉCRÈTE :

Chapitre I : DISPOSITIONS
GÉNÉRALES

Article 1. — Les dispositions du présent décret instituent un code d'éthique et de moralisation des marchés publics en partenariat avec la société civile béninoise.

Chapitre II : DISPOSITIONS
RELATIVES À LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Article 2. — Sans déroger à la réglementation en vigueur en matière de répression de la corruption, le présent décret vise à obtenir des parties impliquées dans les marchés publics de

travaux et de fournitures des biens et services en partenariat avec la société civile, une renonciation active à toutes les pratiques liées à la corruption sous peine de sanctions administratives et contractuelles appropriées.

Article 3. — Toute renonciation aux pratiques liées à la corruption se présentera sous la forme d'un engagement pris par l'Etat d'une part et d'autre part par tout candidat à un marché public conformément aux modèles figurant en annexe A et B du cahier des charges administratives générales (CCAAG).

Article 4. — L'engagement de l'Etat conforme au modèle figurant dans l'annexe A du cahier des charges administratives générales garantira l'intégrité des fonctionnaires ainsi que l'application de sanctions sévères à l'endroit de tout fonctionnaire indélicat convaincu de pratiques liées à la corruption en matière de marchés publics.

Article 5. — L'engagement de tout candidat, à un marché public conforme au modèle figurant dans l'annexe B du cahier des charges, de s'abstenir de toutes pratiques de corruption en relation avec l'attribution et l'exécution d'un marché sera pris par le directeur de l'entité en son nom propre, au nom de l'entité et de ses préposés. Tout manquement sera sanctionné par la perte de la clause de sécurité entourant son contrat et par son exclusion de toute future participation aux marchés publics, le tout, sans préjudice des peines et réparations de droit commun prévues par les lois en vigueur.

Article 6. — Le candidat à un marché public devra rapporter la preuve d'une réglementation mise en place dans son entreprise et interdisant à ses employés toutes implications dans des pratiques de corruption dans la conclusion des marchés publics, copie de cette réglementation rendue publique dans l'entreprise sera partie intégrante de son offre.

Le candidat à un marché public prendra dans le même engagement de l'an-

(Lire la suite à la page 11)

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"

B.P. 108 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 882

Titre : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soucieux 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Banquier 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin 3.720 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.680 F CFA

Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA

France 5.760 F CFA

Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone 7.560 F CFA

Kimberley (Zaire) 9.000 F CFA

Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA

U.S.A. 9.480 F CFA

Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA

Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 8.520 F CFA

Canada 10.200 F CFA

Chine 12.600 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

PISCICULTURE EN CAGES
FLOTTANTES :
UNE EXPÉRIENCE À SUIVRE

Une alimentation saine et équilibrée est une donnée essentielle de l'amélioration des conditions sanitaires des populations de nos villes et campagnes. À cet égard, la recherche dans le domaine des technologies appliquées en milieu rural devrait être d'un apport précieux. Pour preuve, le lancement d'une première expérience de pisciculture en cages flottantes qui vient d'être effectué à Djougou par la direction des pêches du Carder/Atacora.

La cérémonie de démonstration s'est déroulée avec deux cages constituées de filets et soutenues par une charpente flottante d'une capacité totale de 20m³.

D'une longueur de 4 mètres sur 3 mètres de largeur et de 2 mètres et demi de hauteur, chaque cage contient 2590 alevins de tilapia. Ces petits poissons de poids moyen compris entre 15 et 19 grammes vont être soumis à une alimentation artificielle pendant 5 à 6 mois, au bout desquels, selon les responsables du Carder, ils auraient atteint la taille marchande de 200 à 250 grammes pour être vendus.

La provende utilisée pour nourrir ses poissons est fabriquée sur place à partir des sous-produits agro-alimentaires, tels que le blé, des tourteaux de coton, la farine de poisson. Le régime alimentaire de ces alevins est de trois séances par jour à des heures régulières.

Cette expérience est menée avec un groupement de pêcheurs opérant habituellement sur le barrage de Djougou.

L'alimentation des poissons, le contrôle et la surveillance des installations sont assurés par le groupement de pêcheurs qui seront initiés aux techniques de pisciculture intensive en cages flottantes.

Le lancement officiel a eu lieu en présence du chef de la circonscription urbaine de Djougou M. Francis Wassi Soumanou et du directeur de la vulgarisation et de l'appui aux organisations paysannes, M. Taïrou Gna du Carder.

ATLANTIQUE - LITTORAL

LES CONDUCTEURS DE
TAXI-MOTO SENSIBILISÉS
AUX DANGERS DE LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La lutte contre la pollution atmosphérique n'est pas un leurre. À moins de se laisser aller à une mort lente face au danger quotidien que constitue, parmi tant de nuisances, l'émission des gaz d'échappement. Depuis que la question défraie la chronique dans notre pays et surtout à Cotonou, on croyait enfin compris le bien-fondé pour chacun et pour tous de participer à cette lutte de salut collectif. Mais tel ne semble pas être le cas hélas. Et bien, il faut y croire malgré les doutes que d'aucuns persistent à entretenir dans nos esprits. La sensibilisation doit pouvoir se poursuivre afin que l'exhortation ne demeure pas vaine.

C'est la démarche que les conducteurs de taxi-moto ont adoptée en tenant, mardi 27 juillet dernier, au centre de promotion de l'artisanat de Cotonou, une assemblée générale. Ce rassemblement était convoqué à

l'appel du ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme. Il s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur les conséquences néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé des populations.

Le but visé est surtout de faire comprendre d'une part aux conducteurs de taxi-moto que les gaz d'échappement sont nocifs et sont la conséquence d'un mauvais entretien des motos et véhicules et de les associer d'autre part à la recherche des solutions durables pour en atténuer les effets néfastes.

La pollution atmosphérique dans nos principaux centres urbains a atteint des proportions inquiétantes. Cotonou est parmi les villes les plus polluées de la sous-région. Cela constitue une préoccupation pour les pouvoirs publics, selon M. Gaston Zossou, ministre de la communication assurant l'intérim de son collègue de l'environnement.

Le représentant des conducteurs de taxi-moto, M. Robert Yèhouéoua a assuré le ministre que les membres de sa corporation restent ouverts au dialogue et à la concertation avec les autorités compétentes afin de trouver ensemble les solutions appropriées pour lutter efficacement contre la pollution.

BORGOU-ALIBORI

DROGUE : SAISIE DE
90 KILOGRAMMES DE
CHANVRE INDIEN À KANDI

D'un côté, les moyens du bord, et de l'autre, des pratiques de trafic illicite de la drogue qui atteignent la côte d'alerte. Tel est le dilemme dans lequel se trouve enfermée la lutte contre la drogue et autres stupéfiants dans notre pays. Le public a pu noter avec satisfaction ces derniers temps qu'envers et contre toutes les adversités, les forces de sécurité publique et les éléments de la cellule anti-drogue de la gendarmerie mènent de plus en plus, dans ce domaine des opérations spectaculaires couronnées de succès. Si l'aéroport international de Cotonou et certains postes-frontières demeurent, à cet égard, sous haute surveillance, les services de prévention et de répression ne peuvent prendre le risque de baisser leur garde sur l'ensemble du territoire national.

Pour preuve, jeudi 15 juillet dernier, un conducteur de véhicule, du nom de Félix Adjé, transportant 90 kg de chanvre indien dans un matelas a été appréhendé par les forces de sécurité publique de Kandi, a annoncé le commissaire central de la ville. L'intéressé a été aussitôt déferé au tribunal. Interrogé, il a déclaré être au service d'un patron qui a pris la fuite. Il aurait également reconnu avoir été informé du contenu du matelas à double fond qu'il devait transporter de Kilibo (Savé) à Malanville. Les recherches se poursuivent pour retrouver le propriétaire de véhicule, a-t-on indiqué.

L'évocation du cas présent prend tout son sens lorsqu'on sait que, pas plus tard que le samedi 17 juillet dernier, prenait fin le séminaire-atelier de finalisation du document de politique nationale de lutte contre la drogue (POLUDRO). Cet atelier a regroupé, deux semaines durant, des compétences et des experts venus de divers horizons de notre administration et des ONG. Il a permis d'élaborer le plan national de lutte contre la drogue. Un programme prioritaire national a été également défini afin d'appréhender dans toutes ses dimensions, le fléau qu'est la toxicomanie. Dans ce cadre, des mesures concrètes ont été recommandées en matière de prévention, de répression, de réinsertion et de traitement des toxicomanes.

Somme toute, c'est une lutte pour le développement parce que la drogue touche dans la majorité des cas la couche juvénile de la population.

MONO - COUFFO

AGRO-PÉDOLOGIE :
JOURNÉES PORTES OUVERTES À
KLOUKANNÉ

En quoi consiste la gestion intégrée de la fertilité des sols ? C'est au transfert de cette technologie en milieu paysan que le centre national d'agropédologie initie depuis 1996, à travers un projet-pilote, une cinquantaine de paysans à Akimé dans la sous-préfecture de Kloukanné. Seul village retenu dans les départements de Couffo et du Mono pour cette expérience, la localité d'Akimé procède ces jours-ci à l'évaluation de ses activités en matière d'agropédologie à l'occasion de journées portes ouvertes organisées par le centre national d'agropédologie.

Une équipe du centre conduite par son directeur M. Adrien Boko s'est rendue sur place du 19 au 21 juillet dernier afin de sélectionner les champs à visiter par les populations lors des manifestations auxquelles participent un millier de paysans venus de tous les horizons des départements du Couffo et du Mono.

De telles journées ont régulièrement lieu depuis 1997 pour faire connaître le projet-pilote d'Akimé dont les activités sont bien appréciées par les populations bénéficiaires.

Dans le cadre de ce projet dont le but est de permettre le transfert de technologie, le centre prodigue des conseils et accorde des crédits aux paysans sous forme d'intrants agricoles.

Animés d'un souci similaire, les dirigeants de la Cellule du programme alimentaire (CPAN) ont organisé du 21 au 23 juillet dernier à l'ENI de Lokossa, un atelier-bilan des activités de la Cellule Mono. L'atelier a rassemblé une trentaine de responsables des centres de promotion sociale, ceux des comités nutritionnels et d'éducation du Carder.

Pendant les trois jours, les participants ont fait le bilan du programme après un an d'exécution.

OUEMÉ - PLATEAU

LA GARNISON DE PORTO-NOVO
DOTÉE D'UN CENTRE MÉDICO-
SOCIAL MODERNE

Les officiers, sous-officiers et hommes du rang de la garnison de Porto-Novo ont désormais à leur service un centre médico-social moderne. Important ouvrage dont la réalisation aura coûté plus de 125 millions de F CFA, ce centre a été inauguré mercredi 28 juillet dernier. C'est le fruit des actions conjuguées de la Loterie nationale du Bénin et de la Direction générale de la Gendarmerie nationale. Sa vocation est d'améliorer les conditions de santé des personnels de la gendarmerie d'une part et des membres de leurs familles d'autre part. Il permettra en particulier aux premiers d'être plus aptes à servir la République. L'intérêt et la portée sociale que revêt la construction de ce centre ne sont donc plus à démontrer. C'est ce que traduit la présence effective à la

cérémonie d'inauguration de plusieurs autorités et personnalités civiles et militaires. Entre autres, les ministres des Finances et de l'économie, M. Abdoulaye Bio Tchamé et de la Défense nationale, M. Pierre Osho, le Chef d'État-major des Armées, le colonel Félicien do Santos, et le directeur général de la Loterie nationale du Bénin, M. Yacoubou Moussa. Le centre vient renforcer les réalisations communautaires du ministère de la santé à Porto-Novo. Il s'ajoute par ailleurs à la longue liste des œuvres à mettre à l'actif de la Loterie nationale du Bénin qui selon les deux ministres présents, ne cesse de concrétiser chaque jour sa noble devise "les lots aux gagnants, les bénéfices à toute la nation".

M. Yacoubou Moussa a lui aussi souligné le bonheur qu'éprouve son institution, la LNB, de jouer effectivement son rôle d'entreprise au service du bien-être des populations de nos villes et campagnes.

Le centre médico-social comprend un bloc administratif et de consultation, un bloc d'hospitalisation doté de 8 salles et une maternité de 25 lits.

ZOU - COLLINES

APPEL À LA JEUNESSE
SCOLAIRE POUR SAUVER
L'ÉCOLE DU SIDA

Un séminaire-atelier sur le thème "Sauver l'école du sida : un défi" s'est tenu du 20 au 23 juillet dernier à l'hôtel Dako à Bohicon. Le sujet débattu constitue, à n'en point douter, un véritable défi à relever. L'ennemi à abattre, le mal du siècle comme il est convenu de l'appeler est une redoutable maladie qui ne laisse jusqu'ici qu'une seule issue à son porteur, la mort. Le moins qu'on puisse faire est donc d'informer le public, et en l'occurrence les jeunes sur les différentes précautions à prendre pour éviter cette fatalité. Il faut reconnaître, si besoin en était, que les initiateurs et organisateurs de ce séminaire-atelier ont vu juste. De par leur nombre, ils donnent également le signal fort que l'union faisant la force, c'est en rangs serrés que doit se mener cette lutte contre le sida pour être efficace.

Il s'agit des partenaires suivants : ministère de l'Éducation, celui de la santé, l'USAID, et les associations et ONG ci-après : Fédération nationale des associations de parents d'élèves et étudiants (FENAPEB), la Fédération nationale de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP-Bénin).

Les participants, médecins, enseignants, étudiants et autres personnes-ressources venus de tous nos départements ont, au terme de leurs travaux, formulé plusieurs recommandations. Notamment l'organisation d'un atelier séminaire au niveau de chaque département, en raison de l'ampleur que prennent les maladies sexuellement transmissibles et le VIH / Sida dans nos établissements scolaires et universitaires.

Ils ont également proposé l'organisation périodique de journées de réflexion à l'intention des parents d'élèves sur l'éducation sexuelle, la vulgarisation des textes protégeant la vie des enfants à l'école et enfin, la réinsertion de l'éducation morale et civique dans les programmes d'enseignement secondaire, technique et professionnel.

Evariste Degla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

TOKPA DE HANGBÉ ET TOKPA DE TÉGBÉSU À ABOMEY AU XVIII^e SIÈCLE

Le milieu princier d'Abomey a connu deux personnages au destin singulier, dont on parle peu et qui portent le même nom : Tokpa. Ils ont été, différemment il est vrai, mêlés aux affaires politiques dans lesquelles ils ont, malgré eux, indirectement et séparément, connu une infortune. Qui sont-ils donc ces deux Tokpa que d'aucuns confondent aussi facilement ?

*
* *

Le plus âgé des Tokpa est le petit-fils de Huégbaja. Il est beaucoup moins connu par rapport à son père que par sa mère Tasi Hangbé ! Celle-ci est la seule jumelle du roi Akaba, tous deux princes descendants de Huégbaja.

À la mort d'Akaba, Tasi Hangbé a voulu continuer son œuvre puisqu'en tant que jumelle, elle avait, elle aussi, reçu le sacre par l'intronisation de son frère. La coutume ne recommandait-elle pas de faire à un jumeau ce qui a été fait à son second ? Mais en fait, c'est bien Akaba qui régnait. Sa sœur, sans avoir les réalités, ni les attributs au pouvoir, était devenue, tacitement, en quelque sorte, sa conseillère écoutée.

Son accession au trône à la mort d'Akaba déplut à leur frère Dosu qui intrigua contre elle jusqu'à la conduire à l'abdication². Ce dernier devint roi sous le nom fort d'Agaja. Il réussit également à écarter du trône son neveu Agbosasa³, fils d'Akaba. C'est dans ces tractations autour du trône que mourut subitement Tokpa l'unique garçon de Tasi Hangbé. Celle-ci et son entourage ont mis cette mort sur le compte d'Agaja qui, disaient-ils, craignait qu'un jour Tokpa, devenu grand, ne porte ombrage à lui-même et à ses enfants. Tasi Hangbé en conçut naturellement une immense amertume. Elle maudit la descendance d'Agaja.

Ce dernier mort, c'est son fils Tégbésu qui lui succéda. Il eut de nombreux enfants et donna à l'un des garçons le nom de Tokpa, sans que l'on sache s'il s'agissait d'une pure coïncidence en matière d'homonymie ou si, dans l'esprit de Tégbésu, il y a un quelconque lieu de causalité avec le premier Tokpa, fils de Tasi Hangbé.

Encore enfant, Tokpa qu'aimait bien son père Tégbésu, avait la mauvaise habitude quand celui-ci faisait sa sieste de porter ses chaussures et son couvre-chef, insignes du pouvoir royal, pour aller défrayer dans son jardin potager. Mécontent de cette manière de profanation des regalia, il le maudit en ces termes : « comme tu t'es toi-même déjà attribué les insignes du pouvoir en les banalisant de la sorte, ni toi-même, ni aucun de tes descendants n'accéderont au trône de Huégbaja ». Voilà pourquoi Tokpa, pourtant bien placé comme prince héritier, n'a jamais été roi. Aucun de ses enfants n'a pu, non plus régner. Tous ceux qu'il a incarnés (Jato)⁴ même sans être de sa lignée, sont interdits de règne dans le Danhomé, fussent-ils princes ; et ce, jusqu'à ce jour. C'est l'une des raisons qui ont empêché au XIX^e siècle, Mélé⁵, fils de Gléle de devenir Vidaho (prince héritier) puis roi. Un exemple parmi d'autres.

CONCLUSION

Voici donc deux personnes qui ont en commun d'être des fils de rois, de porter le même nom et de connaître un destin bien particulier qui les a privés du trône dans des conditions et pour des raisons bien différentes ! Tokpa de Tasi Hangbé et Tokpa de Tégbésu ! À ne pas confondre donc.

A. Félix IROKO

NOTES

(1) Pour de plus amples renseignements sur cette reine, lire Coissy (A.) : « Un règne de femme dans l'ancien royaume d'Abomey » : In *Études Dahoméennes*, II, 1949, pp 5 à 8.

(2) Coissy (A.) : *Op. Cit.* 1949, pp 5 à 8.

(3) Il a dû, lui, s'exiler.

(4) Jato : mot fon.

(5) L'un des aînés d'Avalligbé, tous deux fils de Gléle qui choisira plus tard ce dernier comme son Vidaho. Il deviendra roi sous le nom fort de Gbèhanzin (Bèhanzin).

COMMISSION VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION : COUPABLES MAIS PAS CONDAMNABLES

Who killed (qui a tué) ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre, depuis le début de ses travaux en janvier 1996, la commission vérité et réconciliation, chargée d'enquêter sur les crimes commis pendant l'apartheid. Si ses conclusions restent décevantes, elle aura eu le mérite de rompre le silence.

« Sans pardon il n'y a pas d'avenir, mais sans confession il ne peut y avoir de pardon ». Telle est la devise de cette commission présidée par Monseigneur Desmond Tutu, prix Nobel de la paix en 1994. Elle devait permettre aux victimes de raconter leurs souffrances et aux bourreaux d'avouer leurs fautes.

En cinq volumes de près de 4 000 pages, le rapport met à nu, à travers les témoignages individuels, le fonctionnement du système de répression. L'horreur et la barbarie y sont décrites, la culture du régime raciste expli-

quée, les atrocités commises par les opposants à l'apartheid racontées. Chacun en prend pour son grade, l'Afrique du Sud lave son linge sale en famille et pour la première fois, les langues se délient. Mais ce n'est pas sans douleur que le pays s'est livré à un tel « mea culpa » qui devait permettre d'exorciser les démons.

La commission qualifie le régime d'apartheid de « crime contre l'humanité ». Elle est habilitée à accorder l'amnistie ou à recommander des poursuites judiciaires en cas de violation des Droits de l'Homme. Sur le banc des accusés : Blancs, Noirs ou Métis issus de toutes les composantes de la société sud-africaine. L'État est déclaré responsable d'avoir mené une politique meurtrière et répressive destinée à protéger la minorité blanche. Mais Frederik de Klerk, le dernier chef d'État blanc (Parti national) sous l'apartheid jusqu'à son démantèlement, a poursuivi la TRC en justice et fait retirer du

rapport in extremis une page le mettant en cause.

De son côté, l'ANC est accusé d'homocides et de tortures commises dans ses camps en exil. L'image de l'ANC, symbole de la lutte anti-apartheid, aujourd'hui au pouvoir, est ternie. Winnie, l'ex-épouse de Mandela est déclarée « politiquement et moralement responsable, à la fin des années 80, des violences dans la cité noire de Soweto. Enfin le rapport n'oublie pas le Congrès panafricain (PAC, extrême-gauche noire) ni l'Inkhata (IFP, parti zoulou), encore moins l'extrême-droite blanche (FF et AWB).

Un regret persiste parmi les victimes : le manque flagrant de repentir des criminels dans certaines affaires sensibles comme les assassinats de Steve Biko ou Chris Hani, figures emblématiques de la lutte anti-apartheid. Pour elles, l'impunité l'emporte sur la vérité.

Sylvie Berruet

PLANTES MEDICINALES

PAPAYER



Nom latin : *Carica papaya* L.
Famille : Caricacées
Français : Papayer
Fon : Kpen (Tin) (= l'arbre)
Gun : Jikpen (= le fruit)
Gloken (Tin) (= l'arbre)
Yoruba : Igi bakpe, Ibape,
Nago : Shetibo, Shigun
Mina : Aduabai
Adja : Duba
Sawé : Gbokpila
Woci : Dgicli
Bariba : Kabosi, Karabosi
Ditamari : Yapestora
Yom : Kabosadu
Woma : Papaye
Dendi : Kabosi Turi
Somba : Karokotore

DESCRIPTION

- * petit arbre fruitier atteignant 10 m de haut ;
- * tronc charnu à croissance rapide montrant les cicatrices des feuilles tombées ;
- * feuilles groupées au sommet ;
- * fleurs blanches mâles et femelles sur des arbres différents ;
- * fruits formant de grosses baies vertes renfermant une pulpe orange ou rose.

ÉCOLOGIE

- * sols riches et humides, sableux ou latéritiques ;
- * bon drainage ;
- * sensible aux vents violents et parasites ;

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * origine d'Amérique Centrale ;
- * introduit en Afrique depuis plusieurs siècles ;
- * dans tous les pays tropicaux.

CULTURE

- * reproduction facile par semis de graines mûres ;
- * semer en sachet dans un terreau riche en matières organiques ;
- * arroser régulièrement ;
- * planter définitivement lorsque les plants atteignent 30 à 50 cm de hauteur ;
- * distancer de 5 m.

COMPOSITION

- * fruit : 85 à 90 % d'eau, 39 calories / 100 g, glucides 10 %, protéines, lipides, vitamines et enzymes ;
- * feuilles : alcaloïde (carpapine).

EMPLOI

- PARASITES (oxyures, trichocéphales, ascaris)
- * faire une incision sur le fruit vert à même l'arbre ;
- * récolter le latex blanc, mêler à un peu d'eau et sucrer ;
- * prendre 1 à 2 cuillères à soupe (4 à 8 g) pour les enfants et 2 à 4 cuillères pour les adultes ;
- * réduire les graines fraîches en purée ;
- * mélanger à une boisson sucrée ;
- * boire à jeun le matin pendant 2 jours.

ANTHRAX ET FURONCLES

- * appliquer directement le fruit vert incisé en mettant la pulpe en contact avec la lésion ;
- * renouveler jusqu'à guérison ;

ATTENTION !

- * feuilles contenant un alcaloïde toxique.

A. L. (ENDA)

UN PEU DE DISTRACTION

LES MOTS SYNONYMES N° 1



Découvrez deux mots synonymes comportant sept et cinq lettres, en utilisant toutes les lettres mentionnées

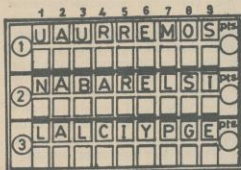
dans les cercles du ballon. Inscrivez ces mots dans les cercles de la chaussure

(Réponse dans notre prochaine livraison)

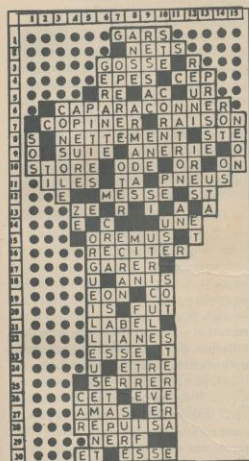
JEU DES LETTRES N° 2

Trouvez pour chacune des trois lignes horizontales, le mot le plus long possible.

Marquez autant de points que de lettres composant chacun des mots trouvés.



(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU
LE BÉNIN EN MOTS CROISÉS N° 1
paru dans notre livraison n° 730 du 23/07/99

- A = 3,
- B = 5,
- C = 4,
- D = 2.

CONNAISSEZ-VOUS
L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME
01 BP : 105 • Tél. (229) 32-12-07
Fax (229) 32-11-19
203, Rue des Missions sise
derrière l'église Saint-Michel ?
L'ESSAYER,
C'EST L'ADOPTER !

ET VOTRE REABONNEMENT !

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Proverbes

• "Même un cheveu a son ombre" (pensée latine).

• "On rencontre sa destinée souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter" (pensée de La Fontaine, écrivain français, célèbre auteur de fables du XVII^e siècle).

Humour

Quelqu'un a dit :

"Je n'ai jamais compris pourquoi les gens se disent 'au revoir' au téléphone"

Ou encore :

"Une discussion n'est vraiment possible qu'entre gens qui sont du même avis".

Citations

"Je ne comprends décidément pas pourquoi il est plus glorieux de bombarder de projectiles une ville assiégée que d'assassiner quelqu'un à coups de hache" (Dostoevski, écrivain russe, 1821-1881, extrait de Crime et châtiment).

"Les doigts d'un enfant ne sont pas brûlés par un morceau d'igname chaude que sa mère lui met dans la main" (extrait de Le monde s'effondre de Chinua Achebe, écrivain nigérian).

"Il n'existe pas sur cette terre de jours sans nuits sombres" (Amadou Hampaté Bâ, écrivain malien, dans l'Étrange Destin de Wangrin).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Ne pas confondre au futur les verbes : **décira (IRA)** et **déciera (IERA)**.

Décira (sans E) est du verbe **décrire**, déciera (avec E) du verbe **décrier**.

De même, ne pas confondre **différent (ENT)** et **différend (END)** ; **différent (ENT)** est un adjectif synonyme de **dissemblable**. **Différend (END)** est un nom désignant un débat, une contestation.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe **empêcher**, en latin classique : **inhibere, prohibere**.

Faire obstacle à quelque chose c'est empêcher : empêcher un mariage, mettre un veto ; empêcher l'accès à un lieu : fermer, boucher, condamner, barrer un passage. On peut aussi empêcher la circulation, la bloquer, la stopper.

Empêcher la vente d'un produit, défendre, prohiber, mettre l'embargo ; et quand il s'agit d'un complot, le déjouer, le faire échouer.

On peut aussi faire obstacle à l'action de quelqu'un, le contrecarrer, le retenir, le gêner, le contraindre, lui lier les mains, le paralyser ou le tenir en échec.

Empêcher de parler, c'est soit couper la parole, soit interrompre, ou soit faire taire.

Un empêchement c'est un contretemps, une difficulté, une entrave, un ennui, une complication et familièrement parlant : une anicroche.

Une sentence assure : "Qui n'empêche pas le mal, le favorise".

DES MOTS À DEVINER

Ibidem (IBIDEM), est une expression latine signifiant :

- la même chose ?
- dans le même passage ?
- ou semblable ?

Trouver la bonne signification.

Réponse : Ibidem signifie, dans le même ouvrage, dans le même passage.

Ne pas confondre avec **idem (IDEM)**, la même chose.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe **envelopper**.

Entourer d'une chose qui couvre c'est envelopper. On enveloppe un meuble, un paquet, on l'emballage, on l'enroule et quand c'est un enfant on l'emmaille ou on l'emmitoufle. Il existe des enveloppes végétales, celles d'un arbre : l'écorce, celles des fleurs : le calice, la corolle, celles des fruits : la coque, la coquille et le "brou" pour la noix... le brou de noix ; enfin l'enveloppe des graines : la gousse, la cosse ou la capsule.

Quant aux enveloppes animales, elles sont : carapaces, coquilles, écailles et cocons quand il s'agit de chrysalides.

Il ne faut pas oublier les enveloppes se rapportant au corps humain : la

peau, l'épiderme, le péricarde pour le cœur et le péritoine pour l'abdomen.

Pour terminer la série concernant le verbe envelopper, il faut citer les enveloppes nommées étui, gaine, sac, contenant, toile ou bâche.

Envelopper... couvrir... une sentence assure : "La modération couvre l'audace, la pudeur couvre l'impudicité, et la pitié couvre le crime".

JEU DE MOTS

Elle est plus forte qu'une autre.

Elle peut représenter le ciel.

On la trouve dans la gamme et c'est même aussi le nom d'une fièvre.

Quatre homonymes à trouver.

Réponse : dans un jeu, une **carte** **maîtresse**. La représentation du ciel : une **carte** du ciel. L'intervalle entre la note do et fa est une **quarte (QUARTE)**. Et enfin le nom d'une fièvre : la **fièvre quarte (QUARTE)**. C'est une forme du paludisme.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Le verbe **nominer**, n'est pas l'équivalent de **nommer** ; d'origine anglaise, il signifie sélectionner.

De l'anglais vient également le nom composé **week-end** qui ne désigne pas forcément la fin d'une semaine mais plus exactement la période de repos de la fin de la semaine.

Le terme **off**, toujours de l'anglais, s'applique à la voix de quelqu'un qui n'est pas visible à l'écran. On dit couramment une **voix off**.

Enfin un **reality show**, émission où les participants racontent leur vie intime... origine également anglaise.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Identitaire du nom ancien **identité**, cet adjectif assez récent (fin des années 70), qualifie tout ce qui est relatif à l'identité.

Autre verbe assez récent, **instrumentaliser** (1980) : considérer quelque chose comme instrument, rendre purement utilitaire. Ne pas confondre avec le verbe **beaucoup** plus ancien : **instrumenter**, qui signifie doter un appareil d'instruments ou dresser un procès verbal : les gendarmes instrumentent.

DES MOTS INTRUS

Cyclone, tornade, averse, typhon, bourrasques.

Cinq noms de phénomènes météorologiques. L'un est un intrus. Lequel et pourquoi ?

Réponse : L'averse... tous les autres noms de la série ont le vent pour base : cyclone, tornade, typhon, bourrasques.

NATION

FEED-BACK SUR LES CAMPAGNES ÉLECTORALES AU BÉNIN : QUELLES LEÇONS POUR L'AVENIR ?

(Suite de la première page)

C'était hier, mais aujourd'hui, après neuf (9) ans de pluralisme politique, on note, ici et là, des ambuscades, des pièges et des diffamations à grands renforts de tintamarres médiatiques lors des campagnes électorales. «La démocratie béninoise trébuche», aimaient à répéter les pessimistes.

Dans le but d'éviter de donner raison à ceux qui penseraient à un éventuel déclin de la démocratie béninoise, nous avons jugé opportun de faire une retrospection sur les campagnes électorales vécues afin, d'une part, de stigmatiser les fautes non enregistrées ici et là et, d'autre part, d'éveiller la conscience des acteurs de notre jeune démocratie. Notre étude s'articulera autour de quatre thèmes fondamentaux : la rivalité, la méfiance, la fierté et la politique régénérée.

LA RIVALITÉ

The struggle for life ! disent les Anglais.

Thomas Hobbes, s'intéressant à la misère de la condition naturelle des hommes, pense que les hommes sont égaux par nature, mais de cette égalité procède la défiance, et de la défiance, la guerre⁽¹⁾.

La rivalité fait prendre l'offensive aux hommes en vue de leur profit. Dans un tel régime, le «moi» est le maître mot. Faisant abstraction de l'autre, l'homme cherche à conquérir autant que faire se peut aux dépens de ses semblables : l'homme devient un loup pour l'homme. Ainsi, il use de violence pour se rendre maître de la personne d'autres hommes. La rivalité est caractérisée par un nivellement entre l'homme et l'animal. Oublieux de sa nature, l'homme se laisse envahir et aveugler par les instincts et les passions corrossives ; il devient agressif, violent et méchant. Toutes les fois que l'homme agit sous l'empire de la passion, l'homme périt et la bête se montre. Il convient donc de dominer les passions et de s'en déprendre.

La rivalité se manifeste par le vouloir-vivre et la volonté de puissance. En effet, pour Schopenhauer, le vouloir-vivre est le principe universel de l'effort instinctif par lequel tout être réalise le type de son espèce, et lutte contre les autres êtres pour maintenir la forme de vie qui est la sienne. Nietzsche, de son côté, parlant de la volonté de puissance disait : «Ce que veut l'homme, ce que veut chaque partie d'un organisme vivant, si petite qu'elle soit, c'est un surplus de force». Cette lutte perpétuelle entre les hommes en vue de leur profit s'observe également dans le monde politique.

Dans le monde politique, l'un des moments les plus critiques est le temps des élections. L'on est prêt à barrer la route aux adversaires politiques à n'importe quel prix. L'on cherche à poser ses tentacules dans tous les domaines relevant de son fief. Ce qui est, à notre avis, légitime car l'homme politique ne peut bien émerger que dans son milieu. Cependant, ce qui est blâmable, l'on n'aime pas qu'un intrus aille sonder sa chasse-gardée. Le principe moteur de tels comportements est régi par la fin qui — pourrait-on dire — justifie les

moyens. L'on est prêt à narguer, à affronter, à clouer son adversaire au pilori, à le torpiller sournoisement et même à tramer un coup bas contre son confrère d'hier. Et pourtant, tous ces actes répréhensibles s'observent dans notre pays pendant les campagnes électorales. Ce n'est pas un canular, c'est l'histoire simple, vraie et authentique. Il n'est pas de notre habitude de donner des exemples types pour illustrer ces cas. Notre souci est d'éveiller la conscience de tous ceux qui sont impliqués dans la gestion de notre pays. Bref, l'homme politique béninois se doit de faire une retrospection sur les ratés du passé afin de construire un avenir meilleur. Chacun, voulant conserver à tout prix son fauteuil moelleux brigue les postes au grand dam de ses adversaires : «On ne construit pas de démocratie avec des moyens anti-démocratiques» faisait remarquer Bernard Kouchner. L'amour qu'on a pour soi et l'amour qu'on a pour l'autre ne sauraient donc se dissocier.

Quelles altercations et avanies caustiques n'a-t-on pas enregistrées lors de l'élection présidentielle de mars 1992 ? Et ce ne sont pas les populations qui nous démentiront. Non ! Le sort de notre pays n'est pas dans la rivalité méchante. Nous avons à choisir entre la violence, la lutte pour la survie qui nous détruirait tous et l'entente, la cohésion qui construirait notre cher pays, le Bénin. Et pourtant, le Bénin regorge de capacités éclairées qui, malheureusement, sont aveuglées par la recherche effrénée du pouvoir et d'intérêts particuliers. La vie politique n'est pas un carnaval ; c'est un service rendu à la nation. La rivalité dans son déploiement enfante le soupçon.

LA MÉFIANCE

La méfiance est la disposition que l'homme adopte visant sa propre sécurité en vue de défendre sa personne et ses biens. Vivant sous le régime du soupçon, l'homme perd toute confiance en son semblable. Aussi, faisant un retour sur lui-même, alors que partant en voyage, il s'arme et cherche à être bien accompagné, qu'allant se coucher, il verrouille ses portes. Cette attitude précautionneuse est légitime étant donné que l'homme est naturellement un être méfiant du fait même de sa différence par rapport à ses semblables. À ce niveau, il importe de distinguer la prudence d'avec le soupçon. La prudence est une vertu recommandée dans nos comportements tandis que le soupçon déconstruit. Le soupçon met chacun sur ses gardes et à la moindre incompréhension surviennent les rapports de force. L'homme n'accepte pas toujours d'opposition, même constructive. Il voit en son prochain un ennemi à abattre, un obstacle à éviter, une obstruction à la réalisation de ses projets. Il vit très souvent d'une façon constante dans le soupçon. Il interprète le moindre geste à sa guise oubliant tous les contours. Le temps des élections est un temps révélateur de nos misères.

Donnerions-nous raison à Machiavel (1469-1527) qui montrait que le Prince, dans le problème de la conquête des principautés, doit utiliser tous les moyens qui lui paraissent bons, les loix aussi bien que la violence ? Peut-on dire que le Prince doit être, à la fois renard et lion, suivant les

occasions ?(2) Non, les élections ne doivent pas être source de divisions au point où dans une même famille, le père s'oppose à son fils, la mère à sa fille, la belle-mère à sa bru. Pire encore, les familles se disloquent à l'approche des élections. Toutes les valeurs comme la solidarité, l'hospitalité, la fraternité sont foulées au pied. La vie quotidienne est désormais marquée par la méfiance. Chacun vit sur le qui-vive. L'on n'est pas prêt à accepter son adversaire politique. Tout l'arsenal est axé sur la destruction de l'autre. L'on soudoie des gens malintentionnés pour menacer, frapper et même tuer froidement leurs frères en humanité. Il n'est plus permis de circuler librement la nuit. Est-il interdit d'être adversaire politique ? La méfiance consolide les divergences et brise les liens de solidarité qui sont les seuls moyens efficaces et efficaces pour participer activement à la promotion du Bien Commun. Car, c'est du Bien Commun qu'il s'agit : «Le vrai démocrate doit aimer son pays et les loix, et faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier» notifiât Montesquieu.

Aucun homme n'a choisi son milieu de vie ; la Providence a fait que les hommes appartiennent à une même région, un même pays. Étant soumis aux contingences, aux limitations de la vie, les hommes sont plus que jamais obligés de conjuguer leurs efforts pour vaincre les aléas que leur impose la vie. La solidarité des hommes est donc une réalité incontournable. Rien de grand ne peut se faire dans le monde sans l'amour-propre. L'amour-propre consolide notre détermination et nous dispose à mieux accomplir notre devoir. Mais un amour-propre axé sur la destruction de l'autre est dommageable.

LA FIERTÉ

L'homme fier attend que son compagnon l'estime aussi haut qu'il s'apprécie lui-même, et à chaque signe de dédain ou de mésestime, il s'efforce naturellement, dans toute la mesure où il l'ose, d'arracher la reconnaissance d'une valeur plus haute. À vrai dire, la fierté n'est pas mauvaise en soi. Grâce à elle, l'homme a l'amour de la patrie qui est l'un des sentiments les mieux enracinés dans le cœur de l'homme. C'est un des sentiments les plus efficaces, les plus capables d'animer les devoirs et d'arracher l'homme à son égoïsme naturel. Il prédispose aux plus hautes vertus : dévouement à l'État, oubli de soi, des siens mêmes, courage et tenacité, mépris de la misère. Cependant, la fierté orientée vers la recherche sans retenue de gloire est mauvaise. L'aspiration effrénée à la gloire est source de division. L'on ne dira jamais assez combien les partis politiques fleurissent dans notre pays. Il nous semble que cette aspiration à la gloire est la cause principale de la multiplicité des partis. Les transhumances politiques s'accroissent. Chacun veut non seulement s'exhiber le plus possible mais aussi et surtout pour se positionner en vue d'obtenir la meilleure place. L'intérêt guide le monde, aimaient répéter certains. Et Roger Gbégnonvi de développer «La politique du ventre». Il reprend ainsi subtilement un adage qui fait remarquer : «C'est dans le ventre que réside la force». L'on se refuse d'être submergé dans la masse. Cette réaction semble légitime, car, comme nous l'avons

souligné au début du paragraphe, la fierté n'est pas mauvaise en soi ; c'est la fierté entachée d'orgueil qui est mauvaise, donc à combattre. Nous ne devons jamais perdre de vue que seuls le regroupement, la solidarité et la confiance mutuelle peuvent nous aider à sortir ce pays de l'ornière dans laquelle l'ont plongé dix-sept (17) ans le marxisme-léninisme où la mauvaise gestion, la corruption étaient érigées en principe. Sous l'effet de l'orgueil, l'on expose ses parchemins pour endormir le peuple. L'on souligne à grands traits l'insuffisance intellectuelle et matérielle de son adversaire politique. Des maîtres viennent avec des sacs de riz pour nous sauver de l' inanition. Et nous les ovaillons en remerciant Dieu de nous avoir donné de si bons amis, de généreux philanthropes, des frères qui se souviennent de nous, des chiques dans nos orties. Où mènent-ils notre jeune démocratie ? Des slogans sont scandés dans l'intention de faire des allusions maladroites à ses adversaires politiques. Les hommes politiques béninois doivent se respecter et enterrer l'instinct d'orgueil trop poussé.

Et pourtant, Pascal (1623-1662) dans ses «Pensées» avait souligné combien la solidarité humaine répond à la solidarité physique qui procède de l'universelle interaction entre les êtres : «toutes choses étant causées et causantes, aidées et aidantes...». Les hommes sont donc liés par la réciprocité de leurs engagements et par la conscience de leurs obligations envers l'humanité.

Que les rois soient philosophes sincères ? Peu importe ! L'essentiel est que le roi sente bien qu'il ne peut s'instruire que par son propre effort grâce à la liberté intellectuelle. Il est donc en conscience obligé de respecter les opinions différentes des siennes, pourvu qu'elles procèdent d'une recherche sincère. Tel est le principe de la tolérance, de l'acceptation de l'adversaire qui prescrit le respect de l'homme dans son bien le plus précieux ; la raison vivante qui a pour foyer sa conscience personnelle, vertu majeure, indispensable à la paix du cœur comme à la paix de la société et qui représente une conquête difficile sur le fanatisme inhérent à toutes les gémarches de notre esprit. À chacun de se révéler à lui-même en devenant meilleur. L'acceptation de la différence, c'est le chemin de la solidarité.

LE POLITIQUE RÉGÉNÈRE

Élections ! La course engagée ! Effrénée, Eperdue, Folle ! Les campagnes tous azimuts. Et pourtant, nous devons

(Lire la suite à la page 10)

(1) Thomas Hobbes, *Léviathan*, traité de la nature de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile, Paris, Édition Sirey 1972, trad. F. Tricaud, pp. 123-125.

(2) Nicolas Machiavel, *le Prince*, chap. XVIII, Paris, Gallimard et Librairie Générale Française, 1970, trad. Gohory, pp. 123-125.

1^{er} AOÛT 1999 : MESSAGE D'AUTOSATISFACTION DU PRÉSIDENT KÉRÉKOU

(Suite de la première page)

aux syndicats, aux organisations non gouvernementales (ONG), et autres organisations socio-professionnelles et confessionnelles dont les activités concourent à renforcer la cohésion et la solidarité nationales et à faire prévaloir l'esprit de tolérance, de concorde et de consensus, dans le respect du droit à la différence.

« Dans ce cadre, Béninoises et Béninois, vous devez savoir que :

« — aussi longtemps que nous aurons à cœur, en toutes circonstances, de placer l'intérêt supérieur de la nation au-dessus de toute considération égoïste ou partisane;

« — aussi longtemps que notre pratique sociale, nos comportements et nos actes seront inspirés et guidés par le souci constant de la primauté du droit et de la loi ;

« — aussi longtemps que les chefs de partis politiques et les propriétaires des médias quels que soient les enjeux, banniront de leurs propos et de leurs écrits la démagogie, l'intolérance, la haine et l'exclusion; notre jeune nation sera épargnée de toute crise inutile et de toute tragédie aux conséquences incalculables; notre génération pourrait alors être créditée du mérite historique d'avoir préservé chez nous, au Bénin, une vie démocratique apaisée, d'avoir consolidé notre processus démocratique et d'avoir contribué efficacement à enraciner et développer dans la conscience des générations présentes, montantes et futures les fondements durables d'une véritable culture démocratique.

« C'est pourquoi, dans le contexte de notre monde actuel en pleine mutation marqué par le processus irrésistible de la globalisation dont la dynamique interne est animée par les conquêtes prodigieuses de la science et les progrès extraordinaires de la technologie moderne, la vie et la survie d'un petit pays aux ressources limitées, tels que le Bénin, exigent de toutes ses filles et de tous ses fils des efforts inlassables et des sacrifices soutenus pour conquérir le développement et la modernité.

« C'est dans cette voie que mon gouvernement entend appliquer conséquemment le code d'éthique des marchés publics par la création d'une cellule technique chargée du suivi quotidien des activités des grands travaux en cours ou à venir, à savoir :

« — la construction des grands axes routiers, des routes en terre, des pistes rurales, des centres de santé permettant l'accès aux soins de santé primaire pour toutes les couches sociales de notre pays;

« — la construction des établissements d'enseignement de tous ordres favorisant ainsi l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure ;

« — la mise en œuvre des projets de téléphonie cellulaire et rurale ;

« — l'adduction d'eau et l'électrification de nos villes et de nos campagnes ;

« — la réhabilitation, la gestion et l'assainissement des centres urbains de classe nationale et sous-régionale ;

« — l'extension de la couverture de la radio et de la télévision nationales.

« L'objectif de ces travaux est de doter notre pays des infrastructures adéquates pour son développement harmonieux et durables.

« Toutes ces réalisations visent au désenclavement physique et socioculturel progressif des différentes régions du territoire national, et à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations de nos villes et de nos campagnes.

« Par ailleurs, un train de mesures hardies doit être engagé par mon gouvernement pour impulser les actions relatives à :

« — la production agricole en quantité et en qualité des biens matériels et de services en commençant par assainir la gestion des entreprises et offices d'État en dotant leurs directions générales, leurs directions techniques et leurs conseils d'ad-



Le président Mathieu Kérékou

efficacité aux problèmes multiples liés au développement de notre pays.

« Dans ce combat difficile, mais combien exaltant et salutaire, nos plus grands adversaires sont la démission nationale, le désespoir, la résignation et le fatalisme, et non nos sœurs et nos frères qui se réclament de l'opposition pour les besoins de la cause.

« Nous devons donc nous armer de courage inflexible, et faire preuve de ténacité, car il n'y a pas de lutte sans cause et il n'y a pas de victoire sans lutte.

« Mais il est évident que l'engagement et la détermination individuels des Béninoises et des Béninois ne peuvent seuls

ministation de cadres compétents, disponibles, efficaces et patriotes.

« Béninoises et Béninois,

« Comme vous le savez, l'environnement national et international est caractérisé par une rude concurrence. Dans ces conditions, nous avons l'impérieux devoir de faire preuve d'un surcroît de volonté, d'effort et d'imagination créatrice, pour faire face avec

suffire à produire les résultats qualitatifs et quantitatifs souhaités.

« C'est pourquoi le rôle et le devoir des gouvernants, des partis politiques, des institutions et de la société civile c'est de veiller à faire prévaloir les principes et les règles de la bonne gouvernance dans un État digne de ce nom.

« À cet égard, j'ai toujours considéré que dans le nouvel espace démocratique de notre pays, l'exigence républicaine de justice et d'équité nous impose de rendre visible et transparente la gestion des biens publics.

« Aussi, mon gouvernement accorde-t-il une importance de premier ordre à la lutte contre la corruption, quelle que soit son ampleur et où qu'elle se manifeste. Cette gangrène sociale doit être combattue activement, à tout prix et par tous les moyens, si nous voulons effectivement réaliser une répartition équitable des fruits de la prospérité nationale.

Pour y parvenir, mon gouvernement a entamé des réformes économiques porteuses d'espérance pour l'avenir.

« C'est ainsi qu'il a décidé de poursuivre résolument le redressement de notre économie nationale à travers des programmes d'ajustement structurel pour créer les conditions d'une croissance durable.

« Comme vous vous en doutez, pour produire son plein effet, l'orientation libérale imprimée à notre économie nécessite la création d'un nouvel environnement juridique, institutionnel et administratif incitatif non seulement pour l'État mais surtout pour l'éclosion et le développement du secteur privé.

« C'est pourquoi, mon gouvernement s'est préservé des privatisations sauvages aux conséquences désastreuses en ayant toujours eu le souci d'éviter la précarisation des emplois, les déflations et les licenciements massifs des travailleurs.

« Béninoises et Béninois,

« Si aujourd'hui, nous sommes fiers de notre système politique et de nos institutions républicaines, nous ne devons jamais perdre de vue que la démocratie pluraliste ne saurait être l'affaire d'une élite privilégiée ou des clubs politiques et électoraux mais une vraie démocratie doit renforcer et amplifier la participation citoyenne, active, libérant ainsi toutes les énergies créatrices nationales.

« La véritable démocratie se consolide à travers une politique de décentralisation réaliste qui permet à toutes les couches et catégories socioprofessionnelles et confessionnelles de la société de participer librement à la production et à la mobilisation des richesses nationales, chacun ayant son rôle à jouer dans le développement durable du pays » (...)

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE : BILAN DES ENGAGEMENTS À L'AN 2000

Le 31 juillet dernier au soir, veille de la fête du 39^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale du Bénin, le président de la République, le général Mathieu Kérékou a adressé son message traditionnel au peuple béninois. Sans équivoque, il a pris des engagements fermes. Bon nombres d'entre eux ne sont rien d'autres que des promesses légitimes non tenues et clamées en ces grandes occasions.

À l'évidence, le message délivré dans le cadre du 39^{ème} anniversaire de l'indépendance du Bénin par le chef de l'État a péché par endroits avec des engagements trop souvent répétés et dont les signes sont à peine visibles pour le peuple béninois: c'est le cas de la volonté d'accroître quantitativement et qualitativement la production agricole, des actions du gouvernement à mener en faveur des jeunes et des femmes, etc. Ces promesses qui viennent tous les ans n'ont réellement connu, à ce jour, aucune avancée convaincante qui ait atteint le peuple laborieux.

Sans risque de se tromper, on peut affirmer que c'est sur le terrain de la moralisation de la vie publique que les Béninoises et les Béninois attendent le chef de l'État pour le 31 juillet 2000. Ses engagements sur ce point n'ont d'ailleurs rien de subjectifs. Les objectifs par rapport à cet idéal sont clairement définis et les moyens pour les atteindre sont aussi identifiés. Il ne reste que la volonté et la perspicacité pour joindre sans coup férir l'acte à la parole. Ce faisant, le peuple et les observateurs avertis seront en mesure de juger, en toute impartialité du résultat au 31 juillet 2000. Et les promesses sans lendemain désertent le forum.

Alain Sessou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

COTONOU : QUINZE JEUNES ADMIS À LA PRISE DE SOUTANE

Dimanche 25 juillet 1999, date anniversaire des obsèques de Mgr. Christophe Adimou. La cathédrale Notre-Dame de Miséricorde où reposent le regretté archevêque émérite de Cotonou et son successeur Mgr. Isidore de Souza qui a accueilli les premiers pas de quinze jeunes de l'archidiocèse de Cotonou en marche vers le sacerdoce, pétillait de parents, amis et fidèles venus soutenir les candidats au rite d'admission et à la prise de soutane.

Il était dix-neuf heures. L'atmosphère calme et sereine concordait au rythme de la procession d'entrée d'une quarantaine de prêtres dont Julien Efoé Pénoukou, recteur du grand séminaire Monseigneur-Louis-Pariset sis à Tchavé-dji et Mgr. Gilbert Dagnon, administrateur diocésain de Cotonou, d'un diacre, d'un acolyte, des six admis du grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, et des neuf premiers fleurs du deuxième nouveau grand séminaire. Étaient à l'honneur les abbés : Cosme Méhou Loko (Sainte-Cécile), Eloi Fadonoubo et Marc Hounon (Saint-Antoine de Padoue de Cotonou), Hubert Kédomide et Sylvain Dossou (Sainte-Famille de Cotonou), Aimé Hounzandji (Bon-Pasteur de Cotonou), Marc Coffi Dossou

(Sainte-Rita de Cotonou), Mathias Ayélo (Saint-François d'Assise de Cotonou), Christian A. Lahatan et Antoine Marie-Guy d'Oliveira (Sainte-Thérèse de Cotonou), Jean Eric Tchibozo et Olivier Sany (Saint-Jean-Baptiste de Cotonou), Edgard Déguénon (Saint-Louis de Cotonou), Alfred Rutagengwa (Saint-Joseph de Gloyékon), Jacques Gnonhossou (Notre-Dame-du-Lac de Sotchanhoué).

«*Que tes œuvres sont grandes, Seigneur, Tu nous combles de joie.*» Oui le Seigneur fait des merveilles. La joie était sur les visages, les lèvres et les mains sous les animations de la chorale Saint-Dominique Savié de la cathédrale. C'était une célébration dédiée au peuple de Dieu avec la présence méditative des religieux, religieuses, novices, aspirants, aspirantes, séminaristes, grands ou petits.

MAÎTRE OÙ DEMEURES-TU ? VENEZ ET VOYEZ !

Cette réponse de Jésus adressée aux disciples de Jean était la ligne directrice de l'homélie de Monseigneur Gilbert Dagnon. Riches en enseignements, ces mots étaient à la fois une exhortation à l'égard des

séminaristes et une invitation adressée aux jeunes filles présentes à cette Eucharistie. Parti de la signification première du rite d'admission, Mgr. Dagnon a saisi l'occasion pour montrer aux fidèles les voies et moyens à emprunter pour suivre Jésus.

LA SOUTANE : UN SIGNE D'HUMILITÉ ET D'APPARTENANCE À JÉSUS

«La longue robe» ornée de boutons que portent les prêtres est à la fois un signe d'humilité, de distinction et de leur appartenance à la corporation de Jésus. La soutane coupe de la «coquetterie» mondaine. Quiconque la porte est dans le monde mais n'est pas du monde. Ce qui compte pour lui c'est la présence de Jésus. Il se laisse désormais saisir par le Christ. C'est ce qui a conduit Mgr. Dagnon à s'adresser aux jeunes candidats en ces termes : «*Mes chers amis, aimez votre soutane, portez votre soutane, c'est être humble que de se savoir appartenir au Christ. Si vous avez chaud dans votre soutane, dites-vous c'est une pénitence. Si elle vous gêne, quand vous êtes sur le zémédjan, dites-vous, l'accepte. C'est un signe d'humilité. La soutane vous protège. Vous êtes jeunes, tout*

jeunes, resplendissants de jeunesse. Croyez-vous que les belles filles n'ont pas les regards fixés et branchés sur vous ? Ne cherchez pas à tomber dans le piège du démon. Déjà avec votre soutane, les beaux yeux sont posés sur vous, à plus forte raison si vous êtes sans soutane !. Et l'assistance d'éclater de rires et d'applaudissements. Comme quoi, le message est passé aussi bien au niveau des jeunes filles que des candidats.

Dans sa deuxième partie, Mgr. Dagnon s'est évertué à énumérer les divers endroits où se trouve cachée la présence divine de Jésus, Fils de Dieu. Les candidats auront compris qu'il faut chercher Jésus, Le découvrir et Le rencontrer progressivement au fond d'eux-mêmes, dans le prochain, dans le pauvre, le malade, le souffrant, dans le Verbe de Dieu, la Parole du Père, dans les événements quotidiens de leur vie et dans les sacrements, surtout dans l'Eucharistie. Désormais, par leur soutane, ils sont appelés à devenir apôtres de Jésus. Or, l'apôtre est un témoin. C'est celui qui a vu et entendu l'appel du Christ ressuscité. C'est pourquoi Mgr. Dagnon poursuit en ces termes : «*Chers amis, à partir d'aujourd'hui, ne passez jamais une journée sans vous mettre au pied du tabernacle. C'est là votre force. Je ne comprends pas qu'il y ait des séminaristes qui ne vont pas à la messe pendant les vacances. Dès maintenant, prenez l'habitude de scruter les Écritures, de lire la Parole de Dieu et qu'en la lisant, votre cœur batte d'amour. Ne passez jamais une journée sans lire quelques passages de l'Écriture. C'est alors que vous entrez dans le secret de Jésus. Mais avant tout, sachez que vous ne pouvez rien sans passer par le cœur de Marie. Un bon séminariste doit dire tous les jours sinon son rosaire du moins son chapelet. Je vous demande de profiter de vos vacances pour vous rapprocher de Jésus et de Marie, sa Mère. Alors vous serez heureux de votre sacerdoce.*»

UNE LONGUE ROBE POUR UNE BEAUTÉ MERVEILLEUSE

Après l'acte de foi exprimée dans le credo, symbole des apôtres, les candidats, la soutane sur les mains tendues, avançaient à l'autel du Seigneur à l'appel du Père Julien E. Pénoukou, recteur du grand séminaire Monseigneur-Louis-Pariset. Ici, les candidats à la prise de soutane ont unanimement répondu «*Oui avec la grâce de Dieu.*» Ils ont accepté de poursuivre leur formation en vue du sacerdoce. Ils ont ensuite exprimé leur ferme désir de servir le Christ dans le témoignage de vie et dans l'abandon total.

Avant la bénédiction des soutanes, en bon humoriste, Mgr. Dagnon a de nouveau exhorté les jeunes filles à laisser le Seigneur achever en ces quinze jeunes garçons ce qu'il a si bien commencé.

Saisis par le Christ, ces derniers rentrent au presbytère pour ne revenir que dans la joie, les chants, les cris et les acclamations. Ils sont désormais vêtus d'une longue robe blanche merveilleusement dressée et ornée de boutons sur toute sa longueur, expression de leur appartenance au Seigneur Jésus-Christ. Source de toute vie et de toute bénédiction.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

Brice C. Ouinsou, Séminariste

MONSIEUR PATRICIO BYRNE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ŒUVRES PONTIFICALES POUR L'ENFANCE MISSIONNAIRE, EN VISITE AU BÉNIN

Irlandais d'origine, ordonné prêtre il y a vingt-cinq ans dans l'ordre de la Société du Verbe Divin, Monseigneur Patricio Byrne a exercé la majeure partie de son apostolat au Ghana. Neuf ans durant, il a été directeur national des OPM irlandaises avant d'être appelé pour l'Équateur. Depuis cinq mois, soit le 14 mai 1999, il est secrétaire général de l'Œuvre pontificale pour l'Enfance missionnaire.

Successeur de Monseigneur Julio Daniel Aponte Botia, le nouveau secrétaire vient d'entreprendre ses premières sorties pastorales hors de Rome. Le Bénin est le premier pays de la sous-région à l'accueillir. C'était du 16 au 20 juillet 1999. Les cinq jours de son séjour au Bénin ont été des moments d'activités, de voyages et d'échanges.

Il était accompagné de l'abbé Dorothée Hamaouzo directeur national des OPM-Bénin. Ce dernier lui a aussi servi d'interprète anglo-francophone. En peu de jours, Mgr. Patricio a touché du doigt les joies et les peines qu'endurent les responsables de l'Église du Bénin dans la promotion de l'évangélisation en général et de l'apostolat des enfants en particulier.

De Cotonou à Lomé, Lokossa, Abomey, Porto-Novo, Dassa-Zoumè en passant par Parakou, Djougou, Natitingou et Kandi via N'Dali, Mgr. Patricio s'est entretenu avec les évêques, les prêtres, les responsables des mouvements d'Enfance missionnaire. Par endroits, il a dit des messes et échangé avec les enfants. C'était aussi pour lui l'occasion de rencontrer ses

confères des communautés verbistes de Badjoudé (Djougou), de Bétérou et de Guéma (Parakou).

Sous la conduite des autorités religieuses de l'archidiocèse de Cotonou, Mgr. Patricio Byrne a effectué un pèlerinage de prière et de recueillement sur les tombes de NN. SS. Christophe Adimou et Isidore de Souza sises dans l'enceinte de la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou.

Ces visites, entretiens et rencontres ont été parachevés le mardi 20 juillet 1999 à dix-sept heures dans la salle de conférence du Comité pour l'organisation et le développement des investissements intellectuels en Afrique et au Madagascar (CODIAM). Ici, Mgr. Patricio Byrne a eu un tête-à-tête avec les animateurs, les agents pastoraux, prêtres, religieux et religieuses toutes congrégations confondues. C'était l'heure de l'enseignement, du bilan et d'au revoir.

ENFANCE MISSIONNAIRE : UNE ŒUVRE PONTIFICALE

L'enfance missionnaire est partie intégrante des six œuvres pontificales à savoir :

- l'Œuvre pontificale de saint Pierre apôtre ;
- l'Union pontificale missionnaire ;
- l'Œuvre pontificale pour l'entretien des lieux saints ;

— l'Œuvre pontificale missionnaire pour le denier de saint Pierre ;

— l'Œuvre pontificale pour la propagation de la foi ;

— l'Œuvre pontificale pour l'Enfance missionnaire dont l'objectif prioritaire est de préparer les enfants à devenir missionnaires auprès de leurs frères du même âge.

Cette dernière est la plus éloquente expression que les enfants ont une place privilégiée dans le cœur de Jésus. C'est un mouvement d'apostolat et d'évangélisation pour les enfants, par les enfants et avec les enfants. Elle vise à enraciner dans le cœur des enfants la graine d'amour, de charité et de pardon. De nos jours, l'Œuvre pontificale pour l'Enfance missionnaire a une importance particulière au regard des conditions de vie déplorables des enfants de par le monde : taux de mortalité infantile élevé dans les pays sous-développés, analphabétisme, enfants réfugiés, sans abris, maltraités, abusés dans l'exploitation anarchique.

Au total, sur le visage rayonnant du nouveau secrétaire général de l'Œuvre pontificale pour l'Enfance missionnaire se lisait la joie et la satisfaction d'avoir passé quelques jours avec les enfants béninois. En peu de mots, il est à retenir que les enfants ne sont pas seulement l'avenir du monde mais ils en sont aussi le présent à travers l'urgence de leur mission auprès des autres enfants.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JOURNÉE DES «SAMUEL» DE LA PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE TORI-BOSSITO

Du samedi 19 juin au dimanche 20 juin 1999, les «Samuel» entendent, servants de messe de la Paroisse-Mère (Saint-Jean-Baptiste de Tori-Bossito) et de la station de l'Immaculée Conception de Tori-Gare se sont rassemblés à Tori-Gare pour marquer la Journée de l'Enfance Africaine.

La veille de cette fête, le samedi 19 juin, un match de foot-ball a opposé les «Samuel» de Bossito à leurs frères de la Gare. Un but marqué à la septième minute par le responsable de l'équipe de la Gare a départagé les deux équipes.

Le dimanche 20 juin, jour choisi pour la réjouissance, une messe célébrée par le Révérend Père Henri Dupuis (SMA) a ouvert la journée à huit heures.

Dans son homélie de circonstance, après une salutation coutumière, le Père a affirmé que nous sommes la vie, l'espérance du pays et de l'Eglise, avant d'ajouter : Nous sommes nés dans un pays pauvre et la foi, la confiance en Dieu doivent être notre vécu quotidien car comme le dit le Psalmiste «*Si Dieu ne veille pas sur la maison, inutilement que veille le gardien*». Nous devons alors avoir une foi active et non passive. Nous devons aussi penser aux activités lucratives pour sauvegarder notre cité. Nous devons fuir l'iniquité, l'inimitié et la médisance, ces maux injectés dans notre sang par nos aînés et qui ruinent le monde. Chacun doit être perspicace dans ses actes, éviter dès maintenant l'esprit du détournement de deniers publics. Nous devons évacuer de notre vie la jocrisserie et faire transparaître à travers les actes que nous posons la théophanie.

Et enfin plus que tout, le progrès ne pourrait jamais être obtenu sans la vie communautaire car c'est l'union qui fait la



force et Dieu nous l'a dit en Genèse : «*Il n'est pas bon que l'homme soit seul...*». Fille comme garçon, malgré notre âge, l'intégration d'une association, d'un mouvement doit être notre préoccupation première.

La journée a pris fin par une représentation théâtrale au cours de laquelle des sketches entre autres : «*les deux amis*» ! «*Pourquoi les échecs scolaires ?*». Dans ce dernier sketch, il s'agit d'une part d'un jeune garçon qui a mis toute sa confiance sur tout ce qu'un devin lui a offert pour réussir à son examen. Mais il a été malheureusement déçu pour n'avoir pas appris ses leçons.

D'autre part, c'est une fille qui, en donnant sa vie pour ses professeurs espérait avoir d'eux le corrigé type des épreuves mais est finalement déçue par ces mots

de l'un de ses professeurs : «*À quoi bon de l'aider à passer en classe supérieure sans un effort personnel. Je t'invite très chère enfant à méditer profondément la cause de ton échec. Sois donc une prédatrice pour la déperdition scolaire à tes amis. Je mettrai tout à ta disposition pour que tu reprennes la classe l'année prochaine*». À ces mots la fille répondit : «*Les hommes sont tous des loutifs ; il vaut mieux penser à son avenir que de penser à faire de son corps, temple de l'Esprit Saint, une pégrination, de la poudre de perlimpinpin*».

Et à moi de conclure en invitant tous mes jeunes frères et toutes mes jeunes sœurs à faire de leur vie un signe de temps.

Ils sont environ cent quinze enfants à prendre part à cette fête dont les 80% sont venus de Bossito.

T. Julien Armand Gangny

ÉGYPTE : DÉCOUVERTE DU CHEMIN D'EXIL DES HÉBREUX ET DE MOÏSE ?

LES CONCLUSIONS D'UN ARCHÉOLOGUE ÉGYPTIEN

L'archéologue égyptien, Mahmud Abdel Razik, professeur à l'université de Tübingen, en Allemagne, pense avoir découvert l'itinéraire suivi par Moïse et les Hébreux pour fuir le pays des pharaons.

Mahmud Abdel Razik, qui poursuit des travaux de recherche archéologique depuis trois ans avec l'université d'Ismaïlia, en Égypte, a confié au journal égyptien Al-Ahram ses observations : «*Le chemin de la fuite vers la Terre promise s'est effectué de Ain Shams o da Heluan, une localité située dans la périphérie du Caire, jusqu'à Ain Sokhna, sur les rives de la mer rouge, après une traversée du désert de quelque deux cents kilomètres*».

Et le professeur d'expliquer que l'itinéraire était jalonné de puits utilisés à l'époque. Plus encore, Mahmud Razik appuie son hypothèse sur des inscriptions découvertes sur des roches près de Ain Sokhna, qui évoquent de grandes expéditions militaires composées de quelque quatre mille hommes, et dirigées vers le Sinaï. Ces expéditions se seraient déroulées sous la dix-huitième dynastie des pharaons, entre 1580 et 1310 avant Jésus-Christ, à l'époque de Amenofi Ier et Amenofi II.

Détail important pour l'archéologue : «*À l'époque, les manœuvres militaires, n'exécutaient pas sept cents hommes. Ce qui laisse supposer que ces grandes expéditions avaient un but bien précis, en rapport avec la fuite des Hébreux d'Égypte*» (apic / cip / bu)

PHILIPPINES : «UN CATÉCHISME SUR LA PEINE DE MORT»

La conférence des évêques catholiques des Philippines a publié au cours de la deuxième semaine du mois de juillet dernier un «Manuel pour l'engagement en faveur de la vie et pour l'abolition de la peine de mort». Ce document survient alors que l'on assiste dans le pays à une recrudescence des exécutions capitales. L'Eglise veut ainsi répondre à de nombreuses demandes de clarification et à l'urgence de faire entendre sa voix alors qu'un millier de condamnés attendent leur exécution dans les «couloirs de la mort» des prisons philippines.

CONSTRUIRE UNE «CULTURE DE LA VIE»

Le document rappelle les récentes prises de position du Pape Jean-Paul II sur l'urgence de construire une «culture de la vie» et remet en question la nécessité supposée de mettre à mort une personne qui a commis un délit. Les évêques soulignent qu'ils sont d'accord avec la nécessité d'une punition pour le délinquant, «mais nous nous demandons si la peine de mort amène quelque chose de bon». «On a réalisé des études prouvant que la peine capitale n'arrête ni ne diminue les crimes», précise le texte épiscopal.

La peine capitale a été réintroduite dans le système judiciaire aux Philippines en 1996.

(apic / aci / files / be)

LES RELIGIEUX DÉNONCENT : ON Y ENSEIGNE LES TECHNIQUES DE TORTURE

Des milliers de manifestants en provenance de divers États américains se sont réunis samedi 1er et dimanche 2 mai derniers devant la Maison Blanche pour exiger la fermeture de «L'École des Amériques» (SOA), à Fort Benning (Géorgie). Les détracteurs de la SOA l'appellent «L'École des assassins». Les protestataires, dont les fers de lance sont des religieux catholiques, affirment qu'à Fort Benning l'on a enseigné la torture et les méthodes d'assassinat à des milliers de militaires latino-américains.

«The US Army School of the Americas» est un centre de formation de l'armée américaine qui a commencé à fonctionner après la guerre dans la zone du canal de Panama avant d'être transféré aux États-Unis. La SOA a entraîné quelque 50.000 militaires latino-américains durant ces 50 dernières années, dont nombre d'entre eux ont été impliqués dans de graves violations des droits humains, d'après les organisations de défense des droits de l'homme. Le Père Roy Bourgeois, un religieux américain de la congrégation de Maryknoll emprisonné

à plusieurs reprises pour avoir manifesté en faveur de la fermeture de la SOA, a dressé avec ses collègues une liste de plus de 300 anciens élèves de l'École impliqués dans de graves violations des droits de l'homme.

Des orateurs en provenance du Mexique, des États-Unis, du Salvador, du Honduras, de Haïti, de Colombie, du Chili et du Guatemala, ont témoigné des «crimes horribles» perpétrés par les anciens élèves de ce centre de formation financé par les pouvoirs publics américains. Les manifestants ont mentionné l'assassinat de quatre religieuses catholiques américaines par la Guardia Nacional salvadorienne, l'un des corps de sécurité soutenus par les États-Unis durant les années les plus sombres de la répression au Salvador.

PARMI LES VICTIMES DES ÉLÈVES DE LA SOA, MGR. ROMERO, LES SIX JÉSUITES DE L'UCA...

La mort de l'archevêque de San Salvador, Mgr. Oscar Arnulfo Romero, en 1980,

attribuée officiellement au major salvadorien Roberto d'Aubuisson, cheville ouvrière des sinistres «Escadrons de la mort» salvadoriens, et le massacre de six prêtres jésuites, leur cuisinier et sa fille, abattus à l'Université catholique centraméricaine (UCA), sont également à mettre sur le compte d'anciens diplômés de l'École des Amériques. D'autres «exploits» de ce genre ont aussi été perpétrés au Chili sous la dictature du Général Pinochet, ont rappelé les manifestants.

Un ancien élève de l'École, le dictateur panaméen Manuel Antonio Noriega — aujourd'hui incarcéré aux États-Unis pour trafic de drogue —, purge sa peine dans une prison de Miami. D'autres personnalités connues pour leurs actions répressives, comme le dictateur bolivien Hugo Banzer ou l'Haïtien Raoul Cédras, ont également fréquenté les cours de la SOA, dont les méthodes d'enseignement ont été connues du public en 1996 quand le Pentagone a dû publier des manuels d'entraînement comportant des techniques explicites d'assassinat et de torture.

(apic / efe / soa / be)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CAMPES DES CV-AV, DIOCÈSE DE LOKOSSA

Habituellement, durant les grandes vacances de chaque année, les Cœurs vaillants et les Ames vaillantes (CV-AV) du diocèse de Lokossa font deux camps de formation de façon séparée. Cette année n'a pas fait exception à cette règle.

C'est ainsi que le premier camp, celui des filles (AV) a eu lieu à Lokossa au « Centre Henri Vigmondé », du 12 au 17 juillet 1999. Leur effectif s'élevait à trois cent trente-sept (337) y compris les accompagnatrices venues de vingt-cinq (25) paroisses.

Quant au deuxième, celui des garçons, il s'est tenu à Possotomé dans l'enceinte d'un établissement scolaire primaire, du 19 au 24 juillet 1999. Les garçons, moins nombreux que les filles, n'étaient que cent quatre-vingt cinq (185) venus de dix-huit (18) paroisses.

Ces enfants CV - AV, durant ces deux camps ont été encadrés par une équipe bien fournie : l'aumônier diocésain, l'abbé Hermel Tonato ; les sœurs conseillères, Yvette Nutsugan et Victoire Sowanou ; le stagiaire, M. Lucien K. Dégévi ; le bureau diocésain (9 membres) et l'équipe des responsables (24 membres).

Comment ces deux camps se sont-ils déroulés ? Interrosons-nous à la suite pour en savoir quelque chose de plus.

DE L'OUVREMENT DES DEUX CAMPS

Précédée par des chants d'animation tonitruants, l'ouverture des camps a été solennellement présidée par le premier responsable diocésain M. Jérémie Ginou en compagnie du stagiaire et de l'une des sœurs conseillères, la sœur Victoire Sowanou. Après les mots de bienvenue de ces derniers et leurs souhaits pour la réussite des camps, le premier responsable diocésain est revenu à la charge et a lu le règlement intérieur du camp puis il a invité les

enfants à la discipline, à la propreté, à l'exactitude, à la ponctualité et à l'amour mutuel.

DE LA VIE SPIRITUELLE

La source vivifiante grâce à laquelle toutes les activités journalières connaissent leur plein accomplissement est la prière. La grande prière, l'Eucharistie, était quotidiennement au rendez-vous pour lancer chaque journée en la confiant au Seigneur. La prière communautaire du mouvement, les prières avant et après les causeries, la méditation du chapelet par petits groupes n'étaient pas du reste.

Mentionnons que la messe du vendredi 16 juillet a été présidée par S. Exc. Mgr. Robert Sastre, évêque de Lokossa avec à ses côtés l'aumônier diocésain. N'ayant pas eu un créneau pour s'adresser aux Ames vaillantes en bonne et dure forme, Monseigneur l'évêque a saisi cette opportunité pour leur prodiguer des conseils de père.

DES DIFFÉRENTES CAUSERIES

Diverses conférences ont été données aux enfants (CV-AV) au cours de leurs camps ; leur contribution était attendue par les travaux en carrefour et les comptes-rendus. Les filles ont bénéficié de quatre (4) entretiens tandis que les garçons en ont eu jusqu'à sept.

La première causerie a traité de l'année du Père : « cherchons à mieux connaître Dieu le Père dans notre vie quotidienne ». Dans ses approches du thème, le stagiaire a rappelé les trois années préparatoires pour le Grand Jubilé de l'An 2000 avant d'aborder la notion du Père au plan humain pour expliquer la manière dont Dieu est Père depuis l'Ancien Testament jusqu'à l'Ancien Nouveau, et pour terminer, il a invité les enfants à imiter les attributs de Dieu le Père.

Dans la deuxième conférence, il s'est agi de la vie spirituelle des enfants. C'est toujours le

même conférencier qui s'en est chargé. Son exposé a pris en compte les questions suivantes : Que signifie prier ? Pourquoi prier ? Qui prier ? Comment prier ? Quand prier ? Et pour finir son propos, il a exhorté les enfants à avoir le goût de la prière.

La sœur Yvette Nutsugan, au cours de la troisième causerie, a étudié avec les enfants les symptômes de l'épilepsie et leur attitude à adopter en face des épileptiques. Selon la sœur, la maladie n'est pas contagieuse et par voie de conséquence, les enfants doivent aimer les épileptiques, collaborer avec eux en vue de l'amélioration de leur condition de vie.

Quant à la quatrième conférence, elle a pour thème : « la vocation ». C'est à la sœur Victoire Nutsugan qu'il est échu l'honneur d'en entretenir les enfants. Dans son propos, la sœur a parlé de la vocation au sens générique et plus particulièrement de la vocation religieuse. Elle a confié aux enfants que la vocation n'est pas une affaire de contrainte ni de pression de la part des parents ; dans le même sens on n'y répond pas pour des intérêts typiquement humains.

Les thèmes des causeries et les conférenciers ont été les mêmes pour le camp des garçons sauf qu'ici le thème de la vocation a été abordé par le Père Innocent Sassanou et sous d'autres aspects : la vocation sacerdotale, l'Épimologie du mot, la vocation dans l'Ancien et le Nouveau Testament, les diverses sortes de vocation et les différentes étapes à franchir avant d'être prêtre, etc.

Plus que les filles, les garçons ont eu la chance de suivre un exposé de Madame Brigitte Azangba. Grâce à celle-ci, les Cœurs vaillants ont su comment guérir la migraine et le vomissement simple avec des recettes bien précises.

Par ailleurs, les sœurs Cyprien Hounkpè et Danyro Dossou, deux sages de Possotomé, ont fait l'historique du village aux enfants. Dès

maintenant les Cœurs vaillants savent l'origine du nom Possotomé et le nom du fondateur de ce village.

L'entretien de Mgr. Robert Sastre a mis un terme à la série des conférences. Le prélat a adressé aux enfants des paroles paternelles. Il leur a parlé de l'éducation, du mouvement des enfants, de son objectif ; il a également insisté sur la manière de prier, la marche missionnaire, la loi d'amour, etc.

DES LOISIRS

Il y a un temps pour travailler et un temps pour se divertir. En effet, des moments de distraction étaient aménagés pour les enfants. Les animations entreprenaient les différentes activités des journées où ces « campistes » manifestaient leur joie de se retrouver ensemble. L'apprentissage de nouveaux chants était de la partie pour allonger leur liste de chants.

Des jeux multiformes étaient organisés par groupes, de même que des promenades instructives. Concernant les filles, elles ont pu visiter la société des Industries textiles du Bénin (SITEX) sise à Lokossa. Quant aux garçons, à Possotomé, ils ont visité la SOBEBA, la source naturelle d'eau minérale thermique, l'église, l'hôtel « Village Club Ahémé » et puis le jardin, le poulailler et la cuniculture de l'ONG Borne Fonden.

En plus de tout cela, des veillées faites de sketches, de ballets, de contes, de devinettes en plein air ou en amphithéâtre, étaient organisées chaque soir par les paroisses représentées pour animer la galerie et donner aussi des leçons de morale. Sans exagérer, elles provoquaient des éclats de rire à rompre le ciel.

DES ACTIVITÉS MANUELLES

L'homme n'est pas seulement un être qui pense mais aussi celui qui essaie de mettre en pratique ce qu'il pense, à travers des activités. Les enfants l'ont bien compris et par paroisse ils se retrouvent pour confectionner des objets d'art, lesquels objets sont exposés par la suite en vue de la sélection des paroisses qui ont mieux réussi leurs objets d'art. À cette occasion, le Père Patricio, l'aumônier de l'Enfance missionnaire, en visite de travail au Bénin, a pu regarder ce que les Ames vaillantes ont exposé à Lokossa et leur a manifesté sa joie et sa satisfaction.

DU BILAN QUOTIDIEN

Au terme de chaque journée, un bilan se fait. Tous les responsables des différents groupes, tous les membres d'encadrement, tous les membres du bureau diocésain, le stagiaire, les sœurs conseillères et l'aumônier diocésain s'asseyent pour passer au peigne fin de la critique, la journée, en vue d'une amélioration de la journée suivante. En ce moment, des insuffisances sont relevées, des approches de solution aux problèmes posés, des conseils sont prodigués partout.

CONCLUSION

À la fin de ces deux camps, l'on peut affirmer que les enfants ont acquis beaucoup de choses qu'ils pourront communiquer à leurs frères et sœurs qui ont été absents. Ils ont donc pour mission de témoigner de ce qu'ils y ont reçu comme formation.

Comme chaque chose a son temps, le moment de se séparer est venu. Après la messe, la prière de clôture et la bénédiction de l'aumônier diocésain, l'abbé Hermel Tonato, le nettoyage des lieux et la chaîne d'amitié, les enfants se sont dit au revoir à regret, mais heureux d'avoir vécu ensemble. Ce fut une douloureuse séparation.

Lucien K. Dégévi
Grand séminariste à
Monseigneur-Louis-Purton - Tchavédy

FEED-BACK SUR LES CAMPAGNES ÉLECTORALES...

(Suite de la page 6)

nous résoudre à enregistrer l'amer et déplorable constat de la réalité de notre pays. L'on s'insulte, l'on roue son adversaire politique de vils propos. Oui, campagnes électorales, mais pas à ce prix.

Pendant nos campagnes électorales, nous invitons tout un chacun de nous à adopter l'attitude du sage stoïcien. S'il rencontre une tentation, la force qu'il trouve en lui, c'est la continence ; si c'est un dur labeur, l'endurance ; si c'est une injure, la patience. Résignation ! Pas du tout ! Encore moins démission ! Pour lui, les véritables jours de fête seront ceux où il aura surmonté une tentation, chassé loin de lui l'orgueil, la malignité, la médisance, l'envie.

Seul l'homme politique régénéré pourra nettoyer les écuries d'Agras afin que le peuple béninois s'enracine, contre vents et marées, dans la noble voie de la démocratie. Et Alpha Oumar Konaré, de proposer le remède qui lui paraît la hauteur de la situation : « Si vous voulez sauver un grand malade, il ne faut pas hésiter à changer son sang ». Il rejoint en cela Aimé Césaire qui, par la bouche du personnage principal de la « Tragédie du roi Christophe » faisait d'un tel changement une nécessité absolue dans le cadre des Nègres d'Haïti dont la plupart proviennent du Bénin : Voyez-vous, Vastey, le

matériau humain lui-même est à refondre ». Il faut donc opérer un changement radical de mentalité pour que la démocratie béninoise aille de l'avant. Le politique régénéré a également la responsabilité d'aider les citoyens à l'intériorisation de l'esprit démocratique dans leur agir au sein de la société béninoise. Le fonctionnaire qui fait mal son service, le citoyen qui désobéit à la loi, l'élève qui néglige de s'instruire, le paysan qui laisse son champ en friche, l'industriel qui fabrique de mauvais produits, le commerçant qui trompe sur la qualité de la marchandise, l'homme qui envenime l'esprit de discorde et qui manque à l'esprit de solidarité, tous blessent le Bénin à leur manière. Un pays vaut tout juste ce que valent ses habitants ou plus exactement ce que vaut leur conscience professionnelle. Clémenceau disait : « J'ai connu le monde, eh bien, pour moi, ce qui compte, c'est l'amour de la France ». Il faut donc que chaque Béninois se dise : ce qui compte, c'est l'amour du Bénin.

Il s'agira pour le politique régénéré d'arriver à éveiller dans les âmes des citoyens les forces qui traduiront les règles en vertu. Il est appelé à promouvoir les associations, les groupes de travail en vue du Bien Commun. Pour parvenir à cette fin, il lui incombe d'engager un dialogue sans cesse renouveler avec ces groupes ou associations. Bref, le politique régénéré est appelé à faire incruster dans l'esprit de chaque citoyen l'idée de soli-

darité, de l'amour de la patrie et du sens du travail bien fait en vue de la promotion du Bien Commun. Tout ceci, dans un dialogue de témoignage dans l'être et l'agir et par la sensibilisation.

Les élections ne doivent pas être pour nous des points de chute. Au contraire, elles doivent montrer notre maturité dans la noble voie de la démocratie. Comme dit Jean Guilton, la sagesse c'est « l'art d'incarner l'idée dans le fait, l'infini dans le fini, la fin dans les moyens, la vérité dans la vie qui y conduit »⁽³⁾. De même que certains métaux précieux ne trouvent leur résistance que dans un alliage, les hommes politiques béninois doivent collaborer et travailler en symbiose, car, le progrès, l'efficacité et la tenacité résident dans l'alliance des efforts et des sentiments. Le politique régénéré est donc tenu en conscience d'avoir comme point de mire : l'engagement politique, la détermination et beaucoup d'abnégation ; « il n'y a pas d'œuvre humaine qui, pour être vraiment grande, n'ait besoin d'une parcelle d'amour »⁽⁴⁾.

Cornélie Lin Gnancodja
Grand séminaire Saint-Gall

(3) Jean Guilton, Sagesse, Œuvres complètes, «Bible européenne», Paris, 1971, p. 8.

(4) Discours de Lyantey aux obsèques du Colonel Berriau. Rabat, 19 décembre 1918.

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LIBERIA : SITUATION TOUJOURS CHAOTIQUE, DEUX ANS APRÈS LA FIN DE LA GUERRE CIVILE

Deux années ont passé au Liberia depuis que, le 19 juillet 1997, après huit années de guerre civile, les élections ont marqué la victoire de Charles Taylor. Le président avait déjà gagné sur le terrain et la présence de la force d'interposition de l'ECOMOG déployée par la CEDEAO (Communauté Économique des États d'Afrique Occidentale) reconnu sa victoire électorale avec 75% des voix. Deux ans après la fin de la guerre civile, la situation est toujours chaotique. L'Église, pour sa part, participe au retour à la vie normale.

Deux années sans combats n'ont toutefois pas ramené une paix réelle dans le pays. Les bidonvilles de Monrovia, créés durant les années de guerre par les paysans terrorisés qui fuyaient les campagnes, ont été démolis. Le gouvernement veut qu'ils retournent dans leurs villages pour cultiver

les champs. Le petit commerce, qui permettait à des milliers de ces gens de survivre a été démantelé. Les paysans retournent dans leurs villages où ils ne trouvent que maisons détruites et champs à défricher sans les outils nécessaires pour le faire.

Le climat social est lui aussi bien loin de refléter la sécurité. Le président Taylor a multiplié les services de sécurité, mais de nombreux agents qui ont un salaire mensuel moyen de cinq dollars, soit 3 000 F CFA environ, arrondissent leurs fins de mois par le racket, les vols et les extorsions.

L'Église est présente pour favoriser ce retour difficile à une vie normale, qui reste précaire. Dans l'archidiocèse de Monrovia, Mgr. Michael Kpakala Francis est parvenu à remettre sur pied les structures pastorales, les services d'éducation et d'assistance — pendant la guerre, tout avait été

détruit par trois fois —. Dans la capitale, la vie ecclésiale est redevenue normale. Nombre de communautés religieuses qui avaient été obligées d'évacuer la ville durant le conflit, sont rentrées et participent aux activités pastorales. La formation des catéchistes est de nouveau assurée, et on prévoit la création d'un grand séminaire. La population reçoit des aides de la commission locale «Justice et Paix». Une radio diocésaine, «Veritas» a été mise en service où l'archevêque prend la parole chaque jour, et une grande partie de la population, même des non-catholiques, ne manquent pas ses interventions.

GROUPES DE CATÉCHISTES REFORMÉS

À la fin de 1997, Mgr. Boniface Nyema Dialie a pu lui aussi rentrer dans son dio-

cèse de Cape Palmas. Pendant le conflit, il avait dû se réfugier dans le diocèse voisin de San Pedro en Côte d'Ivoire, avec son clergé et une bonne partie de la population. Il a reconstruit l'évêché, rouvert la cathédrale au culte — même si elle porte toujours les traces de la guerre —, remis en fonction les principales structures de l'action pastorale. Le clergé autochtone est peu nombreux et six religieuses de la congrégation diocésaine «Holy Family» aident l'évêque qui est leur fondateur.

Le groupe des catéchistes se reforme, même si nombreux d'entre eux, tout comme une bonne partie de la population, ne sont pas rentrés depuis la fin de la guerre, ayant trouvé en Côte d'Ivoire du travail et de meilleures conditions de vie.

(apic / cip / pr)

DÉCRET N° 99-311 DU 22 JUIN 1999

(Suite de la page 2)

nexe B, l'engagement de rendre public tout paiement effectué au profit de toutes personnes impliquées dans la procédure d'attribution des marchés en rémunération ou en remerciement pour toute prestation effectuée au profit du bénéficiaire du marché.

Article 7. — Le recours à la procédure de renonciation aux pratiques liées à la corruption sera obligatoire dans les marchés où il est fait appel à la concurrence. Il reste facultatif pour la commission nationale des Marchés publics d'exclure de cette procédure, les marchés de gré à gré ou d'études.

Chapitre III : CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA TRANSPARENCE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Article 8. — Des membres des associations de la société civile qui en ont les capacités techniques pourront être recrutés en qualité de consultant ou d'expert pour contribuer à plus de transparence dans les procédures de passation des marchés publics. La commission nationale des marchés publics devra intégrer ces consultants à ses activités conformément aux prérogatives qui découlent de l'article 54 du Code des marchés.

Article 9. — Les consultants des associations de la société civile qualifiés pourront être intégrés au comité technique du Maître de l'ouvrage ou de la commission nationale des Marchés publics et à ce titre, contribuer non seulement à l'évaluation du projet par une évaluation indépendante, mais aussi assister aux travaux de la commission nationale des Marchés publics à travers

une évaluation indépendante des soumissions et procéder au suivi-évaluation informel de l'exécution du marché à travers des rapports périodiques.

Tous les rapports et autres évaluations de la société civile experte devront être versés sans délai aux dossiers de la commission nationale des marchés publics pour être pris en compte dans ses décisions.

Article 10. — Le recrutement en qualité de consultant de la société civile qualifiée s'effectuera en fonction de l'importance et de la nature des marchés publics dans le souci d'éviter de grever des marchés de petits montants. Il sera soumis aux mêmes contraintes de transparence régies par le présent décret. Le coût de cette expertise sera imputé au projet concerné.

Chapitre IV : SÉCURITÉ ET RÉGULARITÉ DES MARCHÉS

Article 11. — Le contentieux des marchés publics sera renforcé et accéléré. À cet égard, toutes les décisions et sanctions administratives relatives à un marché public doivent être prises par la commission nationale des marchés publics sous réserve des voies de recours devant la Cour suprême ou devant toute autre juridiction compétente statuant selon la procédure d'urgence.

Article 12. — À ce titre, toutes décisions de la Commission nationale des marchés publics relatives au contentieux des marchés publics et aux mécanismes de transparence ou de corruption pourront être déferées devant la Cour suprême ou toute autre juridiction compétente statuant selon la procédure d'urgence.

Article 13. — Pourront saisir la juridiction compétente, toutes les parties concernées par le marché y compris les associations qualifiées de la société civile.

Article 14. — Les manquements aux engagements des articles 2, 3, 4, 5 et 6 seront sanctionnés par la Commission nationale des marchés publics sous réserve des voies de recours devant la juridiction compétente.

Les manquements aux engagements de transparence du gouvernement par ses agents de l'État seront sanctionnés par l'interdiction à jamais de participer à une procédure de passation des marchés publics en quelque qualité que ce soit, même après leur départ de la fonction publique sans préjudice des autres sanctions de droit commun.

Les manquements des candidats ou des bénéficiaires de l'appel d'offre (y compris les associations de la société civile) sans préjudice des autres sanctions de droit commun, seront sanctionnés par l'interdiction faite aux dirigeants de ces entreprises et aux entreprises candidates ou bénéficiaires elles-mêmes de prendre part à vie ou à temps (10 ans au moins) à toute procédure de passation des marchés publics.

Toute tentative de pré-nom sera soumise aux mêmes sanctions.

Article 15. — L'attribution de compétence des articles 12 et 13 ne fait pas d'obstacle aux attributions de compétence du droit commun en matière de responsabilité des procédures arbitrales de règlement du conflit et autres clauses compromissoires.

Chapitre V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16. — Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 juin 1999

Par le Président de la République,

Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Mathieu KÉRÉKOU

Le garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme

Albert TÉVOÉDJRÉ (ministre intérimaire)

Le ministre des Travaux publics et des transports

Joseph Sourou ATTIN

Le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO TCHANE

Le ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme,

Marie-Elise GBÉDO

Ampliations :

PR	6
AN	4
CS	2
CC	2
CES	2
HAAC	2
MULDH	4
MF	4
MTPT	4
MCAT	4
AUTRES MINISTÈRES	14
SGO	4
DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI	5
BN-DAN-DLC	3
GCMB-DCT-INSAE	3
UNB-FAS/EP-ENA	3
BCEP-SCM-IGAA	3
JO	1

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

DE LA BIÈRE DE SORGHO
SANS ALCOOL

Comment boire de la bière de mil sans passer pour un sôlard ? Réponse: en consommant le sirop de sorgho rouge made in Burkina.

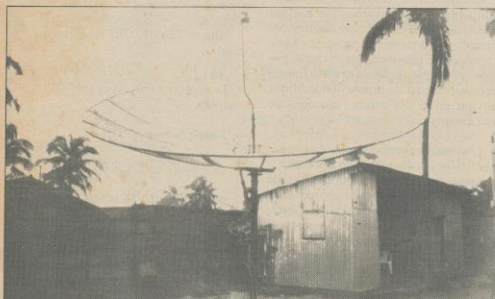
L'inventrice du sirop de sorgho rouge est un cordon bleu de Ouagadougou. Débordante d'imagination et d'énergie, Madame Sophie Minoungou n'en est pas à sa première trouvaille. Il y a deux ans, son «pop corn» de sorgho avait fait sensation. À présent, elle ne jure que par le sirop de sorgho rouge. De couleur rougeâtre et plus épais que les sirops industriels, il ressemble à de la gelée. Il suffit de le diluer dans de l'eau pour obtenir une boisson sucrée rafraîchissante. Pour les connaisseurs, son goût ressemble à celui du dolo (bière de mil non fermenté). D'ailleurs, on le prépare de la même façon c'est-à-dire en faisant germer le grain avant de l'écraser et de faire bouillir avec du sucre jusqu'à l'obtention du sirop.

Les premiers «dégustateurs» s'en disent satisfaits. À ceux qui ne voudraient pas boire son sirop, Madame Minoungou conseille de l'utiliser en confiture en l'éta-

lant sur du pain. Après ses premiers tests faits en famille, l'inventrice va le soumettre à l'appréciation du laboratoire de technologie alimentaire pour le fabriquer ensuite à grande échelle. Elle pourra ainsi réaliser un de ses rêves : réconcilier le sorgho rouge avec les consommateurs. «Beaucoup de gens boudent le sorgho rouge pour des raisons religieuses, ce qui en fait une céréale très négligée», se plaint-elle. Et elle a raison. Malgré une très forte production, on ne l'utilise au Burkina que pour préparer du dolo, la bière du mil, ou de la pâte appelée to, mais seulement en période de disette.

Cette céréale du pauvre est pourtant recommandée par les guérisseurs pour préparer la bouillie qui accompagne certains médicaments. Madame Minoungou affirme que le sorgho rouge contient des vitamines, un argument de vente pour son sirop. Les chercheurs se montrent plus prudents, mais confirment la présence de tanins qui aide à la digestion.

Souleymane Ouattara

UNE RÉALITÉ : DES ANTENNES
PARABOLIQUES MADE IN BENIN

Le 1er janvier 2000, entrera en vigueur le tarif extérieur commun (TEC) dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Précieux instrument d'intégration, le TEC offre assez d'opportunités à tout pays pourvoyeur de bons produits locaux sur le grand marché de l'UEMOA composé de milliers de consommateurs.

Au Bénin, les principaux acteurs de l'artisanat, un des leviers de développement rivalisent déjà d'ardeur pour introduire une gamme variée de produits sur le marché sous-régional. Et c'est pour une technicité renforcée en vue d'une production meilleure en qualité et en quantité qu'une vingtaine d'électroniciens ont bénéficié d'une formation de deux semaines

sur la fabrication des antennes paraboliques. C'était au mois de juillet dernier avec l'appui logistique de CERAD International. Les bénéficiaires sont du regroupement des artisans du Bénin (RAB).

Aux termes de ladite formation, le président du RAC M. Gansou L. Quovadis a indiqué que les électroniciens se rendront utiles à la population du Bénin qui peut désormais se procurer, à moindre coût, une antenne parabolique de n'importe quel diamètre et de n'importe quel type (antenne motorisée, équatoriale, fixe ou mobile, à vérin).

Belle initiative à multiplier et soutenir par les décideurs politiques du Bénin.

Ph. L. Amoussou

UFAD : CREUSET DE
MOBILISATION DES FEMMES
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le bureau de l'UFAD.

De Sô-Tchanhoué à Missébo en passant par Godomey, Fidjossé, Fifadji, des femmes sont à l'œuvre pour marquer de leurs empreintes le développement du Bénin. Et c'est ce qui caractérise les activités de l'Union des femmes en action pour le développement (UFAD) initiée et encadrée par le Service diocésain de développement et d'action caritative (SDDAC) de l'archevêché de Cotonou. Les manifestations qui ont eu lieu le mercredi 4 août dernier au siège de l'association «Amour et travail» sis à Sainte-Rita marquent le deuxième anniversaire de ladite Union. Occasion privilégiée pour la placer sous la protection du Seigneur, le Tout-puissant, au cours d'une messe d'action de grâce présidée par l'abbé Bernardin Gomez.

Dans son homélie de circonstance, l'abbé Gomez a insisté sur l'amour du travail bien fait, la solidarité, la fraternité et le partage, toutes choses devant permettre aux membres de cette association et à toute personne de bien participer au développement de tout l'Homme et du Bénin.

Selon sa présidente, Mme Françoise Aïsségbé, l'Union des femmes en action pour le développement est un réseau de groupements féminins servant de cadre de réflexion et d'actions communes pour la valorisation de la participation des femmes à faible revenu au processus de développement local en République du Bénin.

Les actions de l'UFAD, selon sa présidente, touchent deux volets : le volet épargne et crédit et le volet social. Parlant du premier volet, Mme Aïsségbé a indiqué que l'UFAD se compose à ce jour de 33 groupements fonctionnels avec environ 2450 membres dont 1319 ont déjà bénéficié, au moins une fois, de crédit. Le montant des crédits déjà accordés se chiffre à 67.779.275 F CFA et l'encours de crédit est à 23.259.745 F CFA. Quant à l'épargne locale, l'UFAD, selon sa présidente, a mobilisé un net de 16.741.405 F CFA.

Abordant le deuxième volet qu'est le social, Mme Aïsségbé a précisé que malgré les difficultés de communication et bien

d'autres, les membres de l'UFAD ont déjà bénéficié d'un programme d'alphabétisation en français fondamental et d'une formation en matière de système autogéré de mutuelle de santé.

Si pour la présidente, l'engouement n'est pas encore ce qu'il devrait être pour le programme d'alphabétisation, (une cinquantaine seulement de personnes touchées), la mise en œuvre de la mutuelle de santé a par contre rencontré une encourageante adhésion. On a déjà enregistré l'adhésion de quelque 350 femmes qui, au titre de droits d'adhésion et de cotisation, ont pratiquement libéré la somme de 331.000 F CFA.

En marge des manifestations marquant ce deuxième anniversaire, les femmes de l'UFAD ont partagé avec des responsables de l'ONG «Dignité féminine» les grandes lignes de la décentralisation tout en appréhendant le rôle de la femme dans la mise en œuvre de ce mécanisme qui est aussi un point focal de développement à la base.

Ph. L. Amoussou

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

À UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT À
"LA CROIX DU BÉNIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...